



## NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL

FIA de droit français

# **MIROVA EMPLOI FRANCE**

Le FIA est un nourricier de l'OPC maître  
**INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE**

## **RAPPORT ANNUEL**

au 31 décembre 2024

**Société de Gestion : Natixis Investment Managers International**

**Dépositaire : Caceis Bank**

**Commissaire aux Comptes : Deloitte & Associés**



# Sommaire

Page

|                                                                         |           |
|-------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>1. Rapport de Gestion</b>                                            | <b>3</b>  |
| <b>a) Politique d'investissement</b>                                    | <b>3</b>  |
| ■ Politique de gestion                                                  |           |
| <b>b) Informations sur l'OPC</b>                                        | <b>5</b>  |
| ■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice     |           |
| ■ Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir |           |
| ■ OPC Indiciel                                                          |           |
| ■ Fonds de fonds alternatifs                                            |           |
| ■ Réglementation SFTR                                                   |           |
| ■ Accès à la documentation                                              |           |
| <b>c) Informations sur les risques</b>                                  | <b>6</b>  |
| ■ Méthode de calcul du risque global                                    |           |
| ■ Effet de levier                                                       |           |
| ■ Exposition à la titrisation                                           |           |
| ■ Gestion des risques                                                   |           |
| ■ Gestion des liquidités                                                |           |
| ■ Traitement des actifs non liquides                                    |           |
| <b>d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)</b>   | <b>8</b>  |
| <b>2. Engagements de gouvernance et compliance</b>                      | <b>9</b>  |
| <b>3. Frais et Fiscalité</b>                                            | <b>30</b> |
| <b>4. Certification du Commissaire aux comptes</b>                      | <b>31</b> |
| <b>5. Comptes de l'exercice</b>                                         | <b>36</b> |
| <b>6. Annexe(s)</b>                                                     | <b>80</b> |



# 1. Rapport de Gestion

## a) Politique d'investissement

### ■ Politique de gestion

*Le fonds/compartiments MIROVA EMPLOI FRANCE investit la totalité de son actif dans les parts/actions RD de l'OPC maître INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE et, à titre accessoire, en liquidités.*

- o FR0010612838 Perf nette -7,363 % - Perf benchmark indicatif : +4,53%.
- o FR0010609552 Perf nette -7,360 % - Perf benchmark indicatif : +4,53%.

Après un bon exercice 2023, l'année 2024 a été bien compliquée pour l'approche suivie par le fonds Insertion Emplois Dynamique. Côté macro-économique, les USA ont été robustes, la Chine en croissance modérée (en relatif à son historique) mais l'activité en Zone Euro a bien ralenti (avec même l'Allemagne en récession). Sur le plan des politiques monétaires, la Fed américaine a entamé en septembre un nouveau cycle de baisse des taux (de 5.5% à 4.5%), les pressions inflationnistes allant décroissant. Côté zone Euro, la BCE a suivi le mouvement (de 4% à 3%).

Sur le plan politique et géopolitique, le conflit dans la bande de Gaza et la guerre en Ukraine se sont malheureusement poursuivis, et au-delà des drames qui s'y déroulent, ils ont contribué à accroître la volatilité et l'incertitude. Aux USA, l'arrivée pour un deuxième mandat de Donald Trump (après celui entre 2016 et 2020) a alimenté la chronique, avec un programme agressif et un gouvernement pour le moins baroque. En Allemagne, Olaf Scholtz a perdu sa coalition, et depuis la dissolution décidée par Emmanuel Macron, les investisseurs se sont détournés massivement de la France. Résultat, assez éloquent : en 2024, le SBF 120 TR affiche une baisse de -0.1% depuis le début de l'année, le CAC Mid Small DNR une baisse de -2.6%, alors que le MSCI Europe ex France Local TR est en hausse de +9.3 % (source : Bloomberg). Dans le même temps, les indices actions hors France ont enregistré de très belles performances en 2024 comme en Espagne, en Italie, ou en Allemagne (+19 % sur ces trois pays) ...

Les incertitudes politiques expliquent en grande partie cette divergence entre Actions Françaises et Actions Europe ex France, et la dérive des finances publiques n'a pas aidé pas à rassurer les investisseurs.

Dans cet environnement volatil et complexe, la gestion du fonds Insertion Emplois Dynamique a été la suivante :

- Au sein de la poche Actions, l'exposition a été en moyenne de 89% tout au long de l'année, et avec une diversification (sectorielle et géographique) optimale compte tenu de l'objectif d'impact social et environnemental du fonds, via quelques arbitrages clé.  
Au niveau des titres en portefeuille, certains très beaux parcours boursiers n'ont pas réussi à compenser d'autres beaucoup plus décevants, le marché ayant été très sévère avec les entreprises qui ont quelque peu déçu par rapport aux attentes, d'autant plus si ces sociétés sont françaises et/ou petites ou moyennes... Pour le fonds, les biais France/Small mid cap/Qualité Croissance, induits par l'approche de recherche d'un impact social en France, ont été tous pénalisants en termes de performance en 2024.
- Au sein de la poche solidaire, 8 nouveaux co-financements (en billets à ordre) ont été mis en place avec notre partenaire France Active pour un montant de 1 900 K€. Compte tenu de la volatilité de la poche actions, le ratio solidaire a oscillé entre 7% au plus bas et 8.4% au plus haut, pour finir à 8,30% fin 2024, avec une poche solidaire d'un montant de 85 M€ (record historique).



# 1. Rapport de Gestion

Enfin, le Rapport d'Impact du fonds (à fin 2023) a été publié en octobre 2024 : il illustre la variation pondérée des emplois en France des titres cotés en portefeuille (« performance Emploi »), qui a été de +4.9% sur 1 an, +20.9% sur 3 ans et +47.5% sur 9 ans, très au-dessus de la moyenne pour les entreprises cotées ; preuve que notre processus de gestion original permet de combiner sur moyen terme performance financière de bonne tenue, fort impact social positif, financements solidaires et respect d'une trajectoire carbone en-deçà de 2 degrés.

## **Perspectives 2025 :**

Le fonds est exposé à plus de 89% en actions, avec une diversification sectorielle renforcée grâce à des nouvelles lignes en portefeuille entrées en 2024. Les biais (qualité-croissance / petites et moyennes capitalisations / France) sont toujours importants, et le portefeuille Actions reste sensible aux mouvements majeurs sur les taux d'intérêt à long terme et à la tenue relative des actions françaises vs le reste de l'Europe. Mais la qualité (solidité, profitabilité/perspectives) des entreprises en portefeuille est très bonne, et les attentes sur les variations des bénéfices en 2025 du fonds sont très au-dessus de celles des indices auxquels il est comparé à titre indicatif.

Enfin, sur la poche solidaire, l'année 2025 sera une fois encore complexe, compte tenu de l'incertitude économique et politique en France, pour les sociétés de l'ESS financées et accompagnées par notre fonds. Mais nous avons l'habitude, avec notre partenaire France Active, le fonds ayant fêté en 2024 ses 30 ans d'existence...

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*



# 1. Rapport de Gestion

## b) Informations sur l'OPC

### ■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

| Titres                            | Mouvements ("Devise de comptabilité") |               |
|-----------------------------------|---------------------------------------|---------------|
|                                   | Acquisitions                          | Cessions      |
| INSERTION EMPLOIS DYN RD FCP 4DEC | 8 839 478,78                          | 25 241 805,38 |

### ■ Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir

Cet OPC n'a pas fait l'objet de changements substantiels.

### ■ OPC Indiciel

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des OPC indiciels.

### ■ Fonds de fonds alternatifs

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des fonds de fonds alternatifs.

### ■ Réglementation SFTR en EUR

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

### ■ Accès à la documentation

La documentation légale du fonds (DICI, prospectus, rapports périodiques...) est disponible auprès de la société de gestion, à son siège ou à l'adresse e-mail suivante : [ClientServicingAM@natixis.com](mailto:ClientServicingAM@natixis.com)



# 1. Rapport de Gestion

## c) Informations sur les risques

### ■ Méthode de calcul du risque global

La méthode de calcul retenue par la Société de Gestion pour mesurer le risque global de ce fonds est celle de l'engagement.

### ■ Effet de levier

- Montant total brut du levier auquel le FIA a recours : 100,00%.
- Montant total net du levier auquel le FIA a recours : 100,00%.

Levier Brut :

Cet indicateur mesure la somme des valeurs absolues de toutes les positions, y compris des dérivés qui sont convertis en équivalent sous-jacent qu'ils soient en couverture ou en exposition, et en excluant la trésorerie et ses équivalents.

Levier en engagement (net) :

Cet indicateur mesure la somme des valeurs absolues de toutes les positions après conversion en équivalent sous-jacent des dérivés et prise en compte des accords de compensation et/ou couverture.

Un résultat inférieur ou égal à 100% indique l'absence de levier du fonds.

### ■ Exposition à la titrisation

Cet OPC n'est pas concerné par l'exposition à la titrisation.

### ■ Gestion des risques

Dans le cadre de sa politique de gestion des risques, la société de gestion de portefeuille établit, met en œuvre et maintient opérationnelles une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentées qui permettent d'identifier les risques liés à ses activités, processus et systèmes.

*Pour plus d'information, veuillez consulter le DICI de cet OPC et plus particulièrement sa rubrique « Profil de risque et de rendement » ou son prospectus complet, disponibles sur simple demande auprès de la société de gestion.*

### ■ Gestion des liquidités

La société de gestion de portefeuilles a défini une politique de gestion de la liquidité pour ses OPC ouverts, basée sur des mesures et des indicateurs d'illiquidité et d'impact sur les portefeuilles en cas de ventes forcées suite à des rachats massifs effectués par les investisseurs. Des mesures sont réalisées selon une fréquence adaptée au type de gestion, selon différents scénarii simulés de rachats, et sont comparées aux seuils d'alerte prédéfinis. La liquidité du collatéral fait l'objet d'un suivi hebdomadaire avec des paramètres identiques.

Les OPC identifiés en situation de sensibilité du fait du niveau d'illiquidité constaté ou de l'impact en vente forcée, font l'objet d'analyses supplémentaires sur leur passif, la fréquence de ces tests évoluant en fonction des techniques de gestion employées et/ou des marchés sur lesquels les OPC investissent. A minima, les résultats de ces analyses sont présentés dans le cadre d'un comité de gouvernance.



# 1. Rapport de Gestion

La société de gestion s'appuie donc sur un dispositif de contrôle et de surveillance de la liquidité assurant un traitement équitable des investisseurs.

Toute modification éventuelle de cette politique en cours d'exercice, ayant impacté la documentation du fonds, sera indiquée dans la rubrique « changements substantiels » du présent document.

## ■ Traitement des actifs non liquides

Cet OPC n'est pas concerné.



# 1. Rapport de Gestion

## d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)

La prise en compte de critères ESG dans le processus d'investissement est explicitée en détail dans le pre-contractual document annexé au prospectus du fonds.

### Information sur le règlement Taxonomie (UE) 2020/852 : Article 9

Au titre de l'article 58 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation de l'objectif d'investissement durable du produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

### ■ Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties - Exécution des ordres

Dans le cadre du respect par la Société de gestion de son obligation de « best execution », la sélection et le suivi des intermédiaires taux, des brokers actions et des contreparties sont encadrés par un processus spécifique.

La politique de sélection des intermédiaires/contreparties et d'exécution des ordres de la société de gestion est disponible sur son site internet : <https://www.im.natixis.com/fr-fr/site-information/regulatory-information>.

### ■ Politique de vote

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille par les fonds qu'elle gère, ainsi que le dernier compte-rendu annuel sont consultables au siège de la Société ou sur son site internet : <https://www.im.natixis.com/fr-fr/site-information/regulatory-information>.

### ■ Politique de rémunération de la société de gestion délégente

La présente politique de rémunération de NIMI est composée de principes généraux applicables à l'ensemble des collaborateurs (cf. point I), de principes spécifiques applicables à la population identifiée par AIFM et UCITS V (cf. point II) et d'un dispositif de gouvernance applicable à l'ensemble des collaborateurs (cf. point III).

Elle s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération définie par NATIXIS et elle est établie en conformité avec les dispositions relatives à la rémunération figurant dans les textes réglementaires suivants, ainsi que les orientations de l'European Securities and Markets Authority (ESMA) et les positions de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) qui en découlent :

- Directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2013-676 du 27 juillet 2013 (« Directive AIFM »).
- Directive 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-312 du 17 mars 2016 (« Directive UCITS V »).
- Directive 2014/65/UE du Parlement Européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-827 du 23 juin 2016, complétée par le Règlement Délégué 2017/565/UE du 25 avril 2016 (« Directive MIFII »).
- Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers

#### I- Principes généraux de la politique de rémunération

La politique de rémunération est un élément stratégique de la politique de NIMI. Outil de mobilisation et d'engagement des collaborateurs, elle veille, dans le cadre d'un strict respect des grands équilibres financiers et de la réglementation, à être compétitive et attractive au regard des pratiques de marché.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

La politique de rémunération de NIMI, qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs, intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs :

- Elle est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des produits gérés.
- Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion et des produits qu'elle gère et à ceux des investisseurs, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération englobe l'ensemble des composantes de la rémunération, qui comprennent la rémunération fixe et, le cas échéant, la rémunération variable.

La rémunération fixe rétribue les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité. Elle tient compte des conditions de marché.

La rémunération variable est fonction de l'évaluation de la performance collective, mesurée à la fois au niveau de la société de gestion et des produits gérés, et de la performance individuelle. Elle tient compte d'éléments quantitatifs et qualitatifs, qui peuvent être établis sur base annuelle ou pluriannuelle.

### I-1. Définition de la performance

L'évaluation objective et transparente de la performance annuelle et pluriannuelle sur la base d'objectifs prédéfinis est le prérequis de l'application de la politique de rémunération de NIMI. Elle assure un traitement équitable et sélectif des collaborateurs. Cette évaluation est partagée entre le collaborateur et son manager lors d'un entretien individuel d'évaluation.

La contribution et le niveau de performance de chacun des collaborateurs sont évalués au regard de ses fonctions, de ses missions et de son niveau de responsabilité dans la société de gestion. Dans ce cadre, la politique de rémunération distingue plusieurs catégories de personnel :

- Le Comité de direction est évalué sur sa contribution à la définition et la mise en œuvre de la stratégie de la société de gestion, cette stratégie s'inscrivant dans celle de la plateforme internationale de distribution et dans celle de Solutions. Le Comité de direction est également évalué sur sa capacité à développer les performances des offres de produits et de services, sur la performance de l'activité de distribution, et plus globalement sur le développement du modèle multi-boutiques du groupe, ainsi que sur la performance financière ajustée des risques sur son périmètre de supervision. Pour cette catégorie, la performance s'apprécie annuellement au travers d'indicateurs quantitatifs liés à l'évolution des résultats économiques de NIMI et des activités supervisées ainsi que d'une contribution à la performance globale de NATIXIS IM. La performance s'apprécie également à travers l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité du management et/ou la responsabilité/contribution à des chantiers transversaux.
- Les fonctions de support sont évaluées sur leur capacité à accompagner proactivement les enjeux stratégiques de la société de gestion. La performance individuelle est appréciée annuellement par l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité de l'activité récurrente et/ou du degré de participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires. Ces objectifs sont définis annuellement en cohérence avec ceux de NIMI et ceux de la plateforme internationale de distribution et, le cas échéant, de Solutions.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

- L'évaluation de la performance des fonctions de contrôle repose sur l'appréciation de critères qualitatifs uniquement tels que la participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires, définis annuellement, afin de ne pas compromettre leur indépendance, ni créer de conflit d'intérêt avec les activités qu'elles contrôlent.
- La performance des fonctions de gestion est évaluée selon un critère quantitatif lié à la génération de valeur par l'allocation, complété de critères qualitatifs. Le critère quantitatif reflète les enjeux de développement des performances de gestion recherchés par les investisseurs sans toutefois autoriser une prise de risque excessive pouvant avoir une incidence sur le profil de risque de NIMI et/ou des produits gérés. Ce critère quantitatif est calculé sur une période prédéfinie en ligne avec l'horizon de performance ajustée des risques des fonds gérés et de la société de gestion.

Des critères spécifiques intégrant les risques en matière de durabilité, i.e. les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance, doivent enfin être définis pour l'ensemble des collaborateurs des équipes de gestion.

- L'évaluation de performance des fonctions de gestion de dette privée sur actifs réels repose sur deux critères (un quantitatif, un qualitatif) dont la bonne réalisation concourt à la fois à l'intérêt de la société de gestion et des clients investisseurs dans les fonds et stratégies gérés par l'équipe.

Le critère quantitatif consiste à mesurer le montant de fonds levés auprès des investisseurs et reflète la participation de chaque gérant au développement des encours sous gestion, générateurs de revenus pour l'activité. Le critère qualitatif vise à s'assurer que les investissements réalisés pour le compte des clients l'ont été selon l'application stricte des critères d'investissement définis avec ces derniers. Il a aussi pour objectif de s'assurer, lors de l'investissement et pendant toute la durée de détention de ces transactions, que le gérant a identifié les facteurs de risques de façon exhaustive, et anticipée. En cas de survenance d'un des facteurs de risque, il sera tenu compte de la pertinence des mesures de remédiation qui seront exécutées avec diligence et dans le seul intérêt de l'investisseur. De manière plus spécifique, ce facteur ne consiste pas à pénaliser le gérant en raison de l'occurrence d'un événement de crédit (le risque de crédit est en effet consubstantiel à cette activité). Il vise à assurer les clients qu'une analyse exhaustive des risques et de ses facteurs d'atténuation a été réalisée ab initio, puis grâce à un processus de contrôle, pendant toute la durée de détention des investissements. Il permet de mettre en œuvre une réaction réfléchie et efficace, dans le cas d'un événement de crédit, afin d'en neutraliser ou limiter l'impact pour l'investisseur.

- L'évaluation de la performance des fonctions de distribution repose sur l'appréciation de critères quantitatifs et qualitatifs. Les critères quantitatifs s'appuient sur la collecte brute, la collecte nette, le chiffre d'affaires, la rentabilité des encours et leurs évolutions. Les critères qualitatifs incluent notamment la diversification et le développement du fonds de commerce (nouveaux clients ; nouveaux affiliés ; nouvelles expertises ; ...) et la prise en compte conjointe des intérêts de NIMI et de ceux des clients.

L'évaluation de la performance intègre, pour toutes les catégories de personnel, des critères qualitatifs.

Ces critères qualitatifs intègrent toujours le respect de la réglementation et des procédures internes en matière de gestion des risques et de respect de la conformité de NIMI.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

Ils peuvent par ailleurs porter sur la qualité de la relation avec les clients incluant le niveau d'expertise et de conseil apportés, la contribution à la fiabilisation d'un processus, la participation à un projet transversal, la contribution au développement de nouvelles expertises, la participation au développement de l'efficacité opérationnelle ou tous autres sujets définis en déclinaison des objectifs stratégiques de NIMI.

Pour chaque catégorie de personnel, l'ensemble des objectifs quantitatifs et qualitatifs sont définis et communiqués individuellement en début d'année, en déclinaison des objectifs stratégiques de NIMI.

### **I-2. Composantes de la rémunération**

#### **I-2.1. Rémunération fixe**

NIMI veille à maintenir un niveau de rémunération fixe suffisant pour rémunérer l'activité professionnelle des collaborateurs.

La rémunération fixe rémunère les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité attendus dans une fonction.

Le positionnement des rémunérations fixes est étudié périodiquement pour s'assurer de sa cohérence vis-à-vis des pratiques de marché géographiques et professionnelles.

La revalorisation des salaires fixes est analysée une fois par an dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations. En dehors de cette période, seuls les cas de promotion, de mobilité professionnelle ou de situation individuelle exceptionnelle peuvent donner lieu à une revalorisation.

#### **I-2.2. Rémunération variable**

Les enveloppes de rémunérations variables sont définies en fonction des résultats annuels de NIMI, de la plateforme internationale de distribution, de Solutions mais également en fonction d'éléments qualitatifs, comme les pratiques des entreprises concurrentes, les conditions générales de marché dans lesquelles les résultats ont été obtenus et les facteurs qui ont pu influencer de manière temporaire sur la performance du métier.

Les rémunérations variables, qui peuvent être attribuées le cas échéant, rémunèrent une performance annuelle individuelle s'inscrivant dans le cadre d'une performance collective.

Les rémunérations variables collectives de NIMI sont constituées d'un dispositif d'intéressement et de participation, associé à un plan d'épargne d'entreprise (PEE) et à un plan d'épargne retraite collectif (PERCOL). Les collaborateurs peuvent bénéficier, dans le cadre de ces plans, d'un dispositif d'abondement.

Ces rémunérations variables collectives n'ont aucun effet incitatif sur la gestion des risques de NIMI et/ou des produits gérés et n'entrent pas dans le champ d'application des directives AIFM ou UCITS V.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

Dans le respect des enveloppes globales de rémunérations variables, les rémunérations variables individuelles sont attribuées, dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations, de manière discrétionnaire objectivée au regard de l'évaluation d'une performance individuelle et de la manière dont cette performance est atteinte. La rémunération variable attribuée aux collaborateurs est impactée en cas de gestion inappropriée des risques et de la conformité, ou de non-respect de la réglementation et des procédures internes sur l'année considérée (cf. I-1. ci-dessus).

La population identifiée est soumise à des obligations spécifiques en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'attribution de la rémunération variable individuelle.

En cas de perte ou de baisse significative de ses résultats, NIMI peut également décider de réduire voire d'annuler en totalité l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

De même, en cas de concrétisation d'un risque majeur en matière de durabilité, i.e. de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui aurait une incidence négative significative et durable sur la valeur des fonds/produits gérés, l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles pourra être réduite voire annulée, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

Aucune garantie contractuelle n'encadre les rémunérations variables, à l'exclusion parfois de rémunérations variables attribuées pour une première année d'exercice dans le cadre d'un recrutement externe.

Les dispositifs de type « parachute doré » sont prohibés. Les paiements liés à la résiliation anticipée du contrat de travail sont définis en fonction des dispositions légales (indemnités légales et conventionnelles) et des performances du bénéficiaire, de son activité d'appartenance et de l'ensemble de la société de gestion réalisées sur la durée et ils sont conçus de manière à ne pas récompenser l'échec.

La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences établies dans la réglementation.

### I-2.3. Dispositif de fidélisation des collaborateurs clés

NIMI souhaite pouvoir garantir à ses investisseurs la stabilité de ses équipes.

Pour ce faire, un dispositif de rémunération différée a été intégré aux politiques de rémunération.

Ce dispositif conduit, au-delà d'un certain seuil de variable, à allouer une part de la rémunération variable sous la forme de numéraire indexé sur l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum. La part de rémunération variable ainsi différée est acquise par tranches égales sur une période de 3 ans minimum et permet d'associer les collaborateurs aux performances de NATIXIS IM. Le taux de rémunération variable différée résulte de l'application d'une table de différés.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

Ce dispositif est soumis à des conditions de présence et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI. L'acquisition de ces tranches peut faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

### I-2.4. Equilibre entre rémunération fixe et variable

NIMI s'assure qu'il existe un équilibre approprié entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et que la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique pleinement souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable. L'ensemble des situations individuelles, pour lesquelles la rémunération variable représente plus de deux fois la rémunération fixe et qui peuvent s'expliquer par la pratique de marché et/ou un niveau de responsabilités, de performance et de comportement exceptionnel, sont documentées par la Direction des ressources humaines dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations.

## II- Déclinaison du dispositif applicable à la population identifiée au titre d'AIFM et/ou UCITS V

### II-1. Population identifiée

Conformément aux dispositions réglementaires, la population identifiée de NIMI comprend les catégories de personnel, y compris la direction générale, les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des produits gérés par celle-ci. Ces personnes sont identifiées en fonction de leur activité professionnelle, de leur niveau de responsabilité ou de leur niveau de rémunération totale.

Dans une perspective de cohérence et d'harmonisation, NIMI a décidé de mettre en œuvre le dispositif applicable à la population identifiée sur l'ensemble du périmètre des produits gérés (mandats, OPCVM et AIF).

Les catégories de population suivantes sont notamment identifiées :

- Les membres de l'organe de direction,
- Les membres du personnel responsables de la gestion de portefeuille,
- Les responsables des fonctions de contrôle (risques, conformité et contrôle interne),
- Les responsables des activités de support ou administratives,
- Les autres preneurs de risques,
- Les collaborateurs qui, au vu de leur rémunération globale, se situent dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques.

Chaque année, en amont de la revue annuelle des rémunérations, la Direction des ressources humaines détermine et formalise la méthodologie d'identification et le périmètre de la population identifiée de NIMI, en lien avec le Directeur des contrôles permanents.

Le périmètre de l'ensemble de la population identifiée est ensuite validé par la Direction générale de NIMI puis remonté à son Conseil d'administration dans son rôle de fonction de surveillance, et enfin présenté au Comité des rémunérations de NATIXIS.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

L'ensemble du processus d'identification est documenté et archivé par la Direction des ressources humaines. Les collaborateurs concernés sont en outre informés de leur statut.

### II-2. Dispositif applicable aux rémunérations variables attribuées à la population identifiée

En conformité avec la réglementation et afin de garantir l'alignement entre les collaborateurs et les investisseurs et la société de gestion, la rémunération variable de la population identifiée, dès lors qu'elle dépasse un certain seuil, est pour partie différée et pour partie attribuée sous forme d'instrument financier sur une période de 3 ans minimum, avec une acquisition prorata temporis.

La proportion de la rémunération variable, qui est différée sur 3 ans, croît avec le montant de rémunération variable attribuée et peut atteindre 60% pour les rémunérations les plus élevées de NIMI. Actuellement, les modalités d'application du différé sont les suivantes :

- Jusqu'à 199 K€ de rémunération variable : pas de différé,
- Entre 200 K€ et 499 K€ : 50% de différé au 1<sup>er</sup> euro,
- A partir de 500 K€ : 60% de différé au 1<sup>er</sup> euro.

Les seuils de déclenchement des rémunérations variables différées sont susceptibles d'évolution en fonction de la réglementation ou d'évolution des politiques internes. Dans ce cas, les nouveaux seuils définis sont soumis à l'approbation du Comité de direction de NIMI et du Comité des rémunérations de NATIXIS.

La rémunération variable est en outre attribuée à hauteur de 50% minimum en instrument financier ayant la forme de numéraire indexé :

- Pour les équipes qui participent directement à la gestion de portefeuille, à l'exception des équipes de gestion de dette privée sur actifs réels, sur la performance d'un panier de produits gérés par NIMI.
- Pour les équipes qui ne participent pas directement à la gestion de portefeuille et pour les équipes de gestion de dette privée sur actifs réels, sur l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum.

L'acquisition de la part de la rémunération variable, qui est différée, est soumise à des conditions de présence, de performance financière consolidée de NATIXIS IM et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI et/ou des produits gérés.

Cette acquisition est également soumise à des obligations en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'acquisition. Elle peut enfin faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

Les collaborateurs bénéficiant d'une rémunération variable différée ont l'interdiction de recourir, sur la totalité de la période d'acquisition, à des stratégies individuelles de couverture ou d'assurance.

Les modalités et conditions de détermination, de valorisation, d'attribution, d'acquisition et de paiement de la rémunération variable différée en équivalent instrument financier sont détaillées dans les Long Term Incentive Plans (LTIP) de NIMI et de NATIXIS IM.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

### III- Gouvernance

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont définis et formalisés par la Direction des ressources humaines de NIMI en cohérence avec la politique applicable au sein de la plateforme internationale de distribution.

La Direction des contrôles permanents et la Direction des risques de NIMI ont pour leur part un rôle actif dans l'élaboration, la surveillance continue et l'évaluation de la politique de rémunération. Elles sont ainsi impliquées dans la détermination de la stratégie globale applicable à la société de gestion, aux fins de promouvoir le développement d'une gestion des risques efficace. A ce titre, elles interviennent dans la détermination du périmètre de population identifiée. Elles sont aussi en charge de l'évaluation de l'incidence de la structure de rémunération variable sur le profil de risque des gestionnaires.

La politique de rémunération de NIMI est validée par le Conseil d'administration de NIMI, dans son rôle de fonction de surveillance.

Les principes généraux et spécifiques, les modalités d'application et données chiffrées de la politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont approuvés successivement, de manière détaillée, par les membres du Comité de direction de NIMI, puis par un Comité intermédiaire, établi au niveau de la Fédération, ensemble qui regroupe toutes les fonctions de distribution, de support et de contrôle du Groupe NATIXIS IM et qui intègre notamment NIMI. Ce Comité intermédiaire réunit la Direction générale de NIMI et la Direction générale de NATIXIS IM. Cette dernière soumet ensuite, sous un format plus synthétique, les éléments ci-dessus à l'approbation de la Direction générale de NATIXIS, qui remonte en dernier lieu au Comité des rémunérations de NATIXIS.

NIMI, qui n'a pas de Comité des rémunérations en propre mais qui appartient au Groupe NATIXIS, reporte en effet au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Le Comité des rémunérations de NATIXIS est établi et agit en conformité avec la réglementation <sup>1</sup> :

- Tant dans sa composition : indépendance et expertise de ses membres, dont la majorité, en ce compris son Président, n'exercent pas de fonctions exécutives au sein de NIMI, sont externes au Groupe NATIXIS et sont donc totalement indépendants.
- Que dans l'exercice de ses missions, qui plus spécifiquement sur les sociétés de gestion comprennent les rôles suivants :
  - o Recommandation et assistance du Conseil d'administration pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de rémunération de la société de gestion.
  - o Assistance du Conseil d'administration dans la supervision de l'élaboration et du fonctionnement du système de rémunération de la société de gestion.
  - o Attention particulière accordée à l'évaluation des mécanismes adoptés pour garantir la prise en compte de façon appropriée par le système de rémunération de toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d'actifs sous gestion et la compatibilité de la politique de rémunération avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la société de gestion et des produits gérés avec ceux des investisseurs.

---

<sup>1</sup> : Pour plus de détail sur la composition et le rôle du Comité des rémunérations de NATIXIS, voir le Document de référence de la société.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

Dans ce cadre, les principes généraux et spécifiques, la conformité de la politique de rémunération de NIMI avec les réglementations auxquelles elle est soumise et les modalités d'application et données chiffrées de synthèse de sa politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont soumis en dernière instance à la revue du Comité des rémunérations de NATIXIS, puis approuvés par son Conseil d'administration, dans son rôle de fonction de surveillance.

La rémunération du Directeur général de NIMI est déterminée par la Direction générale de NATIXIS IM et de NATIXIS, puis présentée au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les rémunérations des Directeurs des risques et de la conformité de NIMI sont revues, dans le cadre des revues indépendantes menées par les filières risques et conformité, par les Directeurs des risques et de la conformité de NATIXIS IM. Elles sont ensuite soumises au Comité des rémunérations de NATIXIS.

In fine, l'ensemble des rôles attribués aux comités des rémunérations et prévus par les textes réglementaires sont en pratique remplis par le Comité intermédiaire établi au niveau de la Fédération, qui intègre NIMI, et/ou par le Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont communiqués en interne à l'ensemble des collaborateurs et aux membres du comité d'entreprise. NIMI se conforme également à l'ensemble de ses obligations en matière de publicité externe.

L'ensemble de ce processus de revue, de validation et de communication a lieu chaque année. Il intègre les éventuelles évolutions réglementaires et contextuelles et se fait en cohérence avec la politique de rémunération de NATIXIS.

Enfin, l'ensemble de la politique de rémunération de NIMI fait l'objet d'une revue annuelle centralisée et indépendante par la Direction de l'Audit interne de NATIXIS IM.

Quand NIMI délègue la gestion financière d'un des portefeuilles dont elle est société de gestion à une autre société de gestion, elle s'assure du respect des réglementations en vigueur par cette société délégataire.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

### Rémunération versée au titre du dernier exercice

Le montant total des rémunérations pour l'exercice, ventilé en rémunérations fixes et rémunérations variables, versées par la société de gestion à son personnel, et le nombre de bénéficiaires :

|                                                      |              |
|------------------------------------------------------|--------------|
| Rémunérations fixes 2024* :                          | 23 029 378 € |
| Rémunérations variables attribués au titre de 2024 : | 9 317 275 €  |
| Effectifs concernés :                                | 284          |

\*Rémunérations fixes théoriques en ETP décembre 2024

Le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des portefeuilles :

|                                                  |             |       |
|--------------------------------------------------|-------------|-------|
| Rémunération totale attribuée au titre de 2024 : | 4 669 102 € | dont, |
| - Cadres supérieurs :                            | 2 516 750 € |       |
| - Membres du personnel :                         | 2 152 352 € |       |
| Effectifs concernés :                            | 24          |       |



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

### ■ Politique de rémunération de la société de gestion déléguataire

#### Préambule

La présente politique de rémunération de MIROVA est composée de principes généraux applicables à l'ensemble des collaborateurs (cf. point I), de principes spécifiques applicables à la population identifiée par AIFM et UCITS V (cf. point II) et d'un dispositif de gouvernance applicable à l'ensemble des collaborateurs (cf. point III).

Elle s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération définie par NATIXIS et elle est établie en conformité avec les dispositions relatives à la rémunération figurant dans les textes réglementaires suivants, ainsi que les orientations de l'European Securities and Markets Authority (ESMA) et les positions de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) qui en découlent :

- Directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2013-676 du 27 juillet 2013 (« Directive AIFM »).
- Directive 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-312 du 17 mars 2016 (« Directive UCITS V »).
- Directive 2014/65/UE du Parlement Européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-827 du 23 juin 2016, complétée par le Règlement Délégué 2017/565/UE du 25 avril 2016 (« Directive MIFII »).
- Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en durabilité dans le secteur des services financiers.

#### I. Principes généraux

La politique de rémunération est un élément stratégique de la politique de MIROVA. Outil de mobilisation et d'engagement des collaborateurs, elle veille, dans le cadre d'un strict respect des grands équilibres financiers et de la réglementation, à être compétitive et attractive au regard des pratiques de marché.

La politique de rémunération de MIROVA, qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs, intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs :

- Elle est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des produits gérés.
- Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion et des produits qu'elle gère et à ceux des investisseurs, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération englobe l'ensemble des composantes de la rémunération, qui comprennent la rémunération fixe et, le cas échéant, la rémunération variable.

La rémunération fixe rétribue les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité. Elle tient compte des conditions de marché.

La rémunération variable est déterminée en fonction de l'évaluation de la performance collective, mesurée à la fois au niveau de la société de gestion et des produits gérés, et de la performance individuelle. Elle tient compte d'éléments quantitatifs et qualitatifs, dont l'atteinte des objectifs statutaires définis dans le cadre de la Mission de Mirova, qui peuvent être établis sur base annuelle ou pluriannuelle.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

### I-1. Définition de la performance

L'évaluation objective et transparente de la performance annuelle et pluriannuelle sur la base d'objectifs prédéfinis est le prérequis de l'application de la politique de rémunération de MIROVA. Elle assure un traitement équitable et sélectif des collaborateurs. Cette évaluation est partagée entre le collaborateur et son manager lors d'un entretien individuel d'évaluation.

La contribution et le niveau de performance de chacun des collaborateurs sont évalués au regard de ses fonctions, de ses missions et de son niveau de responsabilité dans la société de gestion. Dans ce cadre, la politique de rémunération distingue plusieurs catégories de personnel :

- Le Comité exécutif est évalué sur sa contribution à la définition et la mise en œuvre de la stratégie de la société de gestion et sur sa capacité à développer les performances des offres de produits et de services et la performance financière ajustée des risques sur son périmètre de supervision. Pour cette catégorie, la performance s'apprécie annuellement au travers d'indicateurs quantitatifs, tels que l'évolution des résultats financiers de MIROVA et des activités supervisées ainsi que d'éléments qualitatifs tels que la qualité du management et/ou la responsabilité/contribution à des chantiers transversaux.
- Les fonctions de support sont évaluées sur leur capacité à accompagner les enjeux stratégiques de la société de gestion. La performance individuelle est appréciée annuellement en fonction de la qualité de l'activité récurrente et/ou du degré de participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires.
- L'évaluation de la performance des fonctions de contrôle repose sur l'appréciation de critères qualitatifs uniquement tels que la participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires, définis annuellement, afin de ne pas compromettre leur indépendance, ni créer de conflit d'intérêt avec les activités qu'elles contrôlent.
- La performance des fonctions de gestion est évaluée selon des critères quantitatifs, complétés de critères qualitatifs. Les critères quantitatifs reflètent les enjeux de développement des performances de gestion recherchés par les investisseurs sans toutefois autoriser une prise de risque excessive pouvant avoir une incidence sur le profil de risque de MIROVA et/ou des produits gérés.

Ces critères quantitatifs sont calculés sur une période prédéfinie en ligne avec l'horizon de performance ajustée des risques des fonds gérés et de la société de gestion.

- La performance des équipes de gestion des fonds d'infrastructures (fonds d'infrastructures Transition énergétique & écologique, fonds de capital naturel, ...) ne peut s'effectuer que sur une longue période, elle-même fonction de la durée des fonds qui peut dépasser dix ans. L'évaluation de la qualité de la gestion s'effectue donc de façon qualitative, à partir de la qualité et de la diversification du portefeuille, du nombre et du montant des investissements réalisés au cours de l'année, de l'analyse des performances des actifs en portefeuilles (absence de défaut ou de problème de solvabilité, stabilité des cash flow,...).

Les équipes infrastructures sont aussi jugées sur leur capacité à lever des fonds auprès des investisseurs. Le volume annuel de collecte en phase de levée de fonds est utilisé comme critère quantitatif.

L'évaluation de la performance intègre, pour toutes les catégories de personnel, des critères qualitatifs.

Ces critères qualitatifs intègrent toujours le respect de la réglementation et des procédures internes en matière de gestion des risques et de respect de la conformité de MIROVA.

Des critères spécifiques intégrant les risques en matière de durabilité, i.e. les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance, sont définis en cohérence avec les objectifs globaux de Mirova définis dans le cadre de sa Mission.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

Ils peuvent par ailleurs porter sur la qualité de la relation avec les clients incluant le niveau d'expertise et de conseil apportés, la contribution à la fiabilisation d'un processus, la participation à un projet transversal, la contribution au développement de nouvelles expertises, la participation au développement de l'efficacité opérationnelle ou tous autres sujets définis en déclinaison des objectifs stratégiques de MIROVA.

Pour chaque catégorie de personnel, l'ensemble des objectifs quantitatifs et qualitatifs sont définis et communiqués individuellement en début d'année, en déclinaison des objectifs stratégiques de MIROVA.

### I-2. Composantes de la rémunération

#### I-2.1. Rémunération fixe

MIROVA veille à maintenir un niveau de rémunération fixe suffisant pour rémunérer l'activité professionnelle des collaborateurs.

La rémunération fixe rémunère les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité attendus dans une fonction.

Le positionnement des rémunérations fixes est étudié périodiquement pour s'assurer de sa cohérence vis-à-vis des pratiques de marché géographiques et professionnelles.

La revalorisation des salaires fixes est analysée une fois par an dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations. En dehors de cette période, seuls les cas de promotion, de mobilité professionnelle ou de situation individuelle exceptionnelle peuvent donner lieu à une revalorisation.

#### I-2.2. Rémunération variable

Les enveloppes de rémunérations variables sont définies en fonction des résultats annuels de MIROVA mais également en fonction d'éléments qualitatifs, comme les pratiques des entreprises concurrentes, les conditions générales de marché dans lesquelles les résultats ont été obtenus et les facteurs qui ont pu influencer de manière temporaire sur la performance du métier.

Ces enveloppes sont aussi définies en fonction de l'atteinte des objectifs statutaires liés à la mission de Mirova (cf Annexe2).

Les rémunérations variables, qui peuvent être attribuées le cas échéant, rémunèrent une performance annuelle, collective et/ou individuelle.

Les rémunérations variables collectives de MIROVA sont constituées d'un dispositif d'intéressement et de participation, associé à un plan d'épargne entreprise (PEE) et à un plan d'épargne retraite collectif (PERCOL). Les collaborateurs peuvent bénéficier, dans le cadre de ces plans, d'un dispositif d'abondement.

Ces rémunérations variables collectives n'ont aucun effet incitatif sur la gestion des risques de MIROVA et/ou des produits gérés et n'entrent pas dans le champ d'application des directives AIFM ou UCITS V.

Dans le respect des enveloppes globales de rémunérations variables, les rémunérations variables individuelles sont attribuées, dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations, de manière discrétionnaire objectivée au regard de l'évaluation d'une performance individuelle et de la manière dont cette performance est atteinte. La rémunération variable attribuée aux collaborateurs est impactée en cas de gestion inappropriée des risques et de la conformité, ou de non-respect de la réglementation et des procédures internes sur l'année considérée (cf. I-1. ci-dessus).



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

## 2. Engagements de gouvernance et compliance

La population identifiée est soumise à des obligations spécifiques en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'attribution de la rémunération variable individuelle.

En cas de perte ou de baisse significative de ses résultats, MIROVA peut également décider de réduire voire d'annuler en totalité l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

De même, en cas de concrétisation d'un risque majeur en matière de durabilité, i.e. de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui aurait une incidence négative significative et durable sur la valeur des fonds/produits gérés, l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles pourra être réduite voire annulée, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

Aucune garantie contractuelle n'encadre les rémunérations variables, à l'exclusion parfois de rémunérations variables attribuées pour une première année d'exercice dans le cadre d'un recrutement externe.

Les dispositifs de type « parachute doré » sont prohibés. Les paiements liés à la résiliation anticipée du contrat de travail sont définis en fonction des dispositions légales (indemnités légales et conventionnelles) et des performances du bénéficiaire, de son activité d'appartenance et de l'ensemble de la société de gestion réalisées sur la durée et ils sont conçus de manière à ne pas récompenser l'échec.

La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences établies dans la réglementation.

### I-2.3. Dispositif de fidélisation des collaborateurs clés

MIROVA souhaite pouvoir garantir à ses investisseurs la stabilité des collaborateurs les plus talentueux, ou identifiés comme clés au regard de leur engagement ou de leur contribution aux résultats.

Pour ce faire, un dispositif de rémunération différée a été intégré aux politiques de rémunération.

Ce dispositif conduit, au-delà d'un certain seuil de variable, à allouer une part de la rémunération variable sous la forme de numéraire indexé sur la performance d'un panier de produits gérés par MIROVA. La part de rémunération variable ainsi différée est acquise par tranches égales sur une période de 3 ans minimum et permet ainsi d'associer les collaborateurs aux performances de MIROVA.

Ce dispositif est soumis à des conditions de présence et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de MIROVA et/ou des produits gérés. L'acquisition de ces tranches peut faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

### I-2.4. Mécanisme d'investissement en parts ordinaires et/ou en parts de carried dans les fonds d'infrastructures

Conformément aux pratiques de place et afin de satisfaire aux exigences des investisseurs, MIROVA s'assure, pour ses activités de fonds Actifs privés, d'un alignement d'intérêts entre les équipes de gestion dédiées à l'investissement dans ces fonds et les investisseurs eux-mêmes. Pour ce faire, MIROVA dispose d'un mécanisme d'investissement de ces collaborateurs en parts ordinaires et/ou en parts de carried dans les fonds Actifs Privés.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

La souscription par les collaborateurs concernés de parts ordinaires et/ou de parts de carried dans les fonds sous gestion, qui s'effectue au moyen d'une partie de la rémunération variable qui leur a été versée par MIROVA, est qualifiable de rémunération variable différée au sens de la Directive AIFM.

En effet, elle constitue un transfert de parts des fonds vers les collaborateurs de ces équipes, dont le remboursement est étalé dans le temps conformément à la réglementation, dont le rendement est corrélé à la performance financière des fonds et dont la détention conduit donc à un alignement des équipes de gestion avec les intérêts des investisseurs.

A ce titre, les montants souscrits en parts ordinaires et/ou en parts de carried par les collaborateurs des équipes de gestion de fonds d'infrastructures sont déductibles de la rémunération variable différée qui leur est attribuée.

Lorsque la rémunération variable différée n'est pas intégralement souscrite dans des parts de fonds gérés, le solde de cette rémunération est indexé sur la performance d'un panier de produits gérés par MIROVA, avec une acquisition par tranches égales sur une période de 3 ans minimum, en conformité avec la réglementation.

Le montant de l'engagement disponible en parts de carried varie fortement d'une année sur l'autre et dépend du calendrier de lancement de nouveaux fonds. Dans ces conditions, le respect des contraintes réglementaires et de leur application au sein de MIROVA, i.e. seuil de 50% (respectivement 60%) de différé et indexation de 50% minimum sur la performance d'un panier de produits gérés sera vérifié sur une période glissante de 3 ans maximum (cf. II-2.)

Les paiements effectués aux collaborateurs par les fonds, en contrepartie de leur investissement en parts ordinaires et/ou en parts de carried, ne sont pas considérés comme de la rémunération au sens de la Directive AIFM.

Les revenus des parts de carried souscrites, qui rétribuent les services de gestion rendus et qui correspondent à un partage de l'excédent de rendement, sont en revanche assimilés à de la rémunération au sens de la Directive AIFM.

Toutefois, ce dispositif de carried interest oblige à une prise de risque financier personnel minimum au regard de la taille du fonds pour les collaborateurs concernés et l'excédent de rémunération des parts acquises est ensuite subordonné au rendement positif minimum des parts ordinaires des investisseurs et conditionnée à la création de plus-value à long terme. Dès lors, cet excédent de rendement, qui prévoit dès le départ un alignement d'intérêts entre les collaborateurs concernés et les investisseurs, est exclu du champ d'application de la directive AIFM, dont il respecte en réalité les principes dans ses modes de création et de fonctionnement.

La Direction de MIROVA est garante de ce que le dispositif de carried interest, tant dans son mode d'attribution que de fonctionnement, contribue à une gestion saine sans incidence sur le profil de risque de MIROVA et/ou des produits gérés et alignée sur les intérêts des investisseurs.

La Direction des ressources humaines veille à ce que la répartition des montants attribués entre les équipes et la société de gestion soient conformes aux normes de marché.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

### I-2.5. Attribution gratuite d'actions de performance

Les collaborateurs clés peuvent être éligibles, dans le cadre de plans à long terme, à l'attribution d'actions de performance, dont l'acquisition est soumise à une condition de performance appréciée sur au moins trois exercices, ainsi qu'à des conditions de présence et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de MIROVA et/ou des produits gérés. Ce dispositif permet d'aligner les intérêts des collaborateurs clés avec ceux des investisseurs. Il entre dans le champ d'application des directives AIFM et UCITS V.

### I-2.6. Equilibre entre rémunération fixe et variable

MIROVA s'assure qu'il existe un équilibre approprié entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et que la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique pleinement souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable. L'ensemble des situations individuelles, pour lesquelles la rémunération variable représente plus de deux fois la rémunération fixe et qui peuvent s'expliquer par la pratique de marché et/ou un niveau de responsabilités, de performance et de comportement exceptionnel, sont documentées par la Direction des ressources humaines dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations.

## II Déclinaison du dispositif applicable à la population identifiée au titre d'AIFM et/ou UCITS V

### II-1. Population identifiée

Conformément aux dispositions réglementaires, la population identifiée de MIROVA comprend les catégories de personnel, y compris la direction générale, les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des produits gérés par celle-ci. Ces personnes sont identifiées en fonction de leur activité professionnelle, de leur niveau de responsabilité ou de leur niveau de rémunération totale.

Dans une perspective de cohérence et d'harmonisation, MIROVA a décidé de mettre en œuvre le dispositif applicable à la population identifiée sur l'ensemble du périmètre des produits gérés (mandats, OPCVM et AIF).

Les catégories de population suivantes sont notamment identifiées :

- Les membres de l'organe de direction.
- Les membres du personnel responsables de la gestion de portefeuille.
- Les responsables des fonctions de contrôle (risques, conformité et contrôle interne).
- Les responsables des activités de support ou administratives.
- Les autres preneurs de risques.
- Les collaborateurs qui, au vu de leur rémunération globale, se situent dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques.

Chaque année, en amont de la revue annuelle des rémunérations, la Direction des ressources humaines détermine et formalise la méthodologie d'identification et le périmètre de la population identifiée de MIROVA, en lien avec le Département conformité et du contrôle interne.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

Le périmètre de l'ensemble de la population identifiée est ensuite validé par la Direction générale de MIROVA, puis remonté à son Conseil d'administration dans son rôle de fonction de surveillance, et enfin présenté au Comité des rémunérations de NATIXIS.

L'ensemble du processus d'identification est documenté et archivé par la Direction des ressources humaines. Les collaborateurs concernés sont en outre informés de leur statut.

### II-2. Dispositif applicable aux rémunérations variables attribuées à la population identifiée

En conformité avec la réglementation et afin de garantir l'alignement entre les collaborateurs et les investisseurs et la société de gestion, la rémunération variable de la population identifiée, dès lors qu'elle dépasse un certain seuil, est pour partie différée et pour partie attribuée sous forme d'instrument financier sur une période de 3 ans minimum, avec une acquisition prorata temporis.

La proportion de la rémunération variable, qui est différée sur 3 ans, croît avec le montant de rémunération variable attribuée et peut atteindre 60% pour les rémunérations les plus élevées de MIROVA. Actuellement, les modalités d'application du différé sont les suivantes :

- Jusqu'à 199 K€ de rémunération variable : pas de différé.
- Entre 200 K€ et 499 K€ : 50% de différé au 1<sup>er</sup> euro.
- A partir de 500 K€ : 60% de différé au 1<sup>er</sup> euro.

Les seuils de déclenchement des rémunérations variables différées sont susceptibles d'évolution en fonction de la réglementation ou d'évolution des politiques internes. Dans ce cas, les nouveaux seuils définis sont soumis à l'approbation du Comité exécutif de MIROVA et du Comité des rémunérations de NATIXIS.

La rémunération variable est en outre attribuée à hauteur de 50% minimum en instrument financier ayant la forme de numéraire indexé sur la performance d'un panier de produits gérés par MIROVA.

L'acquisition de la part de la rémunération variable, qui est différée, est soumise à des conditions de présence, de performance financière de la société de gestion, de performance relative des produits gérés par rapport à des indices de marché de référence et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de MIROVA et/ou des produits gérés.

Cette acquisition est également soumise à des obligations en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'acquisition. Elle peut enfin faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

Les collaborateurs bénéficiant d'une rémunération variable différée ont l'interdiction de recourir, sur la totalité de la période d'acquisition, à des stratégies individuelles de couverture ou d'assurance.

Les modalités et conditions de détermination, de valorisation, d'attribution, d'acquisition et de paiement de la rémunération variable différée en équivalent instrument financier sont détaillées dans le Long Term Incentive Plan (LTIP) de MIROVA.

### III Gouvernance

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont définis et formalisés par la Direction des ressources humaines de MIROVA.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

Les Directions de la conformité, du contrôle interne et des risques de MIROVA ont pour leur part un rôle actif dans l'élaboration, la surveillance continue et l'évaluation de la politique de rémunération. Elles sont ainsi impliquées dans la détermination de la stratégie globale applicable à la société de gestion, aux fins de promouvoir le développement d'une gestion des risques efficace. A ce titre, elles interviennent dans la détermination du périmètre de population identifiée. Elles sont aussi en charge de l'évaluation de l'incidence de la structure de rémunération variable sur le profil de risque des gestionnaires.

La politique de rémunération de MIROVA est validée par le Conseil d'administration de MIROVA, dans son rôle de fonction de surveillance.

Les principes généraux et spécifiques, les modalités d'application et données chiffrées de la politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont approuvés successivement, de manière détaillée, par les membres de la Direction générale de MIROVA, puis par un Comité intermédiaire réunissant la Direction générale de MIROVA et la Direction générale de NATIXIS IM. Cette dernière soumet ensuite, sous un format plus synthétique, les éléments ci-dessus à l'approbation de la Direction générale de NATIXIS, qui remonte en dernier lieu au Comité des rémunérations de NATIXIS.

MIROVA, qui n'a pas de Comité des rémunérations en propre mais qui appartient au Groupe NATIXIS, reporte en effet au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Le Comité des rémunérations de NATIXIS est établi et agit en conformité avec la réglementation<sup>2</sup> :

- Tant dans sa composition : indépendance et expertise de ses membres, dont la majorité, en ce compris son Président, n'exercent pas de fonctions exécutives au sein de MIROVA, sont externes au Groupe NATIXIS et sont donc totalement indépendants.
- Que dans l'exercice de ses missions, qui plus spécifiquement sur les sociétés de gestion comprennent les rôles suivants :
  - o Recommandation et assistance du Conseil d'administration pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de rémunération de la société de gestion.
  - o Assistance du Conseil d'administration dans la supervision de l'élaboration et du fonctionnement du système de rémunération de la société de gestion.
  - o Attention particulière accordée à l'évaluation des mécanismes adoptés pour garantir la prise en compte de façon appropriée par le système de rémunération de toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d'actifs sous gestion et la compatibilité de la politique de rémunération avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la société de gestion et des produits gérés avec ceux des investisseurs.

Dans ce cadre, les principes généraux et spécifiques, la conformité de la politique de rémunération de MIROVA avec les réglementations auxquelles elle est soumise et les modalités d'application et données chiffrées de synthèse de sa politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont soumis en dernière instance à la revue du Comité des rémunérations de NATIXIS, puis approuvés par son Conseil d'administration, dans son rôle de fonction de surveillance.

La rémunération du Directeur général de MIROVA est déterminée par la Direction générale de NATIXIS IM et de NATIXIS, puis présentée au Comité des rémunérations de NATIXIS.

---

<sup>2</sup> Pour plus de détail sur la composition et le rôle du Comité des rémunérations de NATIXIS, voir le Document de référence de la société.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

Les rémunérations des Directeurs des risques et de la conformité de MIROVA sont revues, dans le cadre des revues indépendantes menées par les filières risques et conformité, par les Directeurs des risques et de la conformité de NATIXIS IM. Elles sont ensuite soumises au Comité des rémunérations de NATIXIS.

In fine, l'ensemble des rôles attribués aux comités des rémunérations et prévus par les textes réglementaires sont en pratique remplis par le Comité intermédiaire établi au niveau de MIROVA et/ou le Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont communiqués en interne à l'ensemble des collaborateurs et aux membres du comité d'entreprise. MIROVA se conforme également à l'ensemble de ses obligations en matière de publicité externe.

L'ensemble de ce processus de revue, de validation et de communication a lieu chaque année. Il intègre les éventuelles évolutions réglementaires et contextuelles et se fait en cohérence avec la politique de rémunération de NATIXIS.

Enfin, l'ensemble de la politique de rémunération de MIROVA fait l'objet d'une revue annuelle centralisée et indépendante par la Direction de l'Audit interne de NATIXIS IM.

Quand MIROVA délègue la gestion financière d'un des portefeuilles dont elle est société de gestion à une autre société de gestion, elle s'assure du respect des réglementations en vigueur par cette société délégataire.

### **Rémunération versée au titre du dernier exercice**

Le montant total des rémunérations pour l'exercice, ventilé en rémunérations fixes et rémunérations variables, versées par la société de gestion à son personnel, et le nombre de bénéficiaires :

Rémunérations fixes 2024\* : 17 876 585 €

Rémunérations variables attribués au titre de 2024 : 13 495 569 €

Effectifs concernés : 178

*\*Rémunérations fixes théoriques en ETP décembre 2024*

Le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des portefeuilles :

Rémunération totale attribuée au titre de 2024 : 20 148 111 €

- Cadres supérieurs : 5 731 370 €

- Membres du personnel : 14 416 741 €

Effectifs concernés : 74



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

### ANNEXE 1

#### Objectifs annuels spécifiques conformité et risques

##### 1/ Grille d'impact

| Suivre les formations obligatoires de conformité (en présentiel ou en e-learning), dans les délais impartis :                                                                                                                                                                         |                                                                                                                 |        |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| Abus de marché<br>Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme<br>FATCA<br>Associated persons (US)<br>Sensibilisation à la conformité - code de déontologie, code of conduct                                                                                           | Si absence non autorisée à une formation ou un e-learning non effectué                                          | - 5%   |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Si absence non autorisée à plusieurs formations ou plusieurs e-learning non effectués                           | - 10%  |
| Respecter l'ensemble des règles de conformité applicables et définies notamment dans le Code of conduct de Natixis, les Règlement intérieur et Code de déontologie de Mirova, dans les politiques et procédures de conformité disponibles sur le répertoires des procédures de Mirova |                                                                                                                 |        |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Non respect d'une règle signifié par un courrier du RCCI                                                        | - 20%  |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Récidive signifiée par un courrier du RCCI                                                                      | - 50%  |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Infraction grave aux règles signifiées par un courrier du RCCI                                                  | - 100% |
| Respect des règles d'investissement                                                                                                                                                                                                                                                   |                                                                                                                 |        |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Plus de 5 dépassements de limite non significatifs ou moins de 5 dépassements significatifs                     | - 10%  |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Plus de 5 dépassements significatifs                                                                            | - 25%  |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Plus de 5 dépassements graves                                                                                   | - 50%  |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Dépassements particulièrement graves, répétés, anormaux ou de nature à mettre en danger la réputation de Mirova | - 100% |
| Dépassement non significatif : moins de 10% des limites                                                                                                                                                                                                                               |                                                                                                                 |        |
| Dépassement significatif : dépassement de 10% à 50% des limites                                                                                                                                                                                                                       |                                                                                                                 |        |
| Dépassement grave : dépassement de plus de 50% de la limite allouée                                                                                                                                                                                                                   |                                                                                                                 |        |

##### 2/ Modalités de calcul de l'impact

En cas d'impact sur la rémunération variable individuelle, les modalités de calcul suivantes sont appliquées :

Rémunération variable **plafonnée au montant de l'année n-1** x taux d'impact défini dans la grille ci-dessus\*

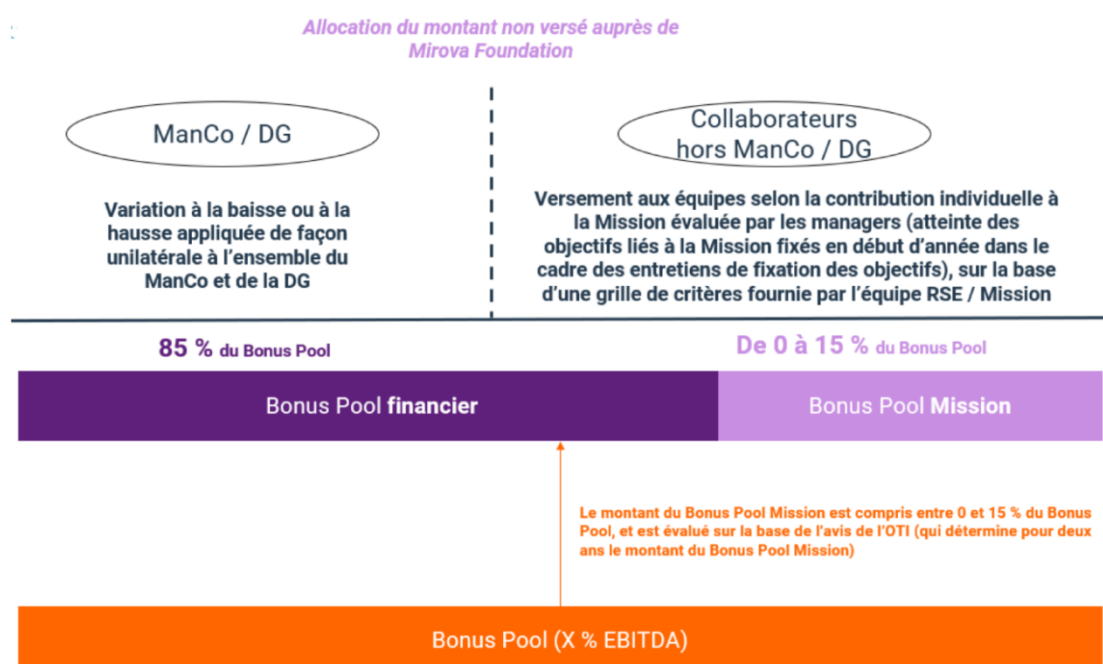
\* Les critères peuvent se cumuler, le RCCI sera en charge de proposer le taux d'impact final.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

### ANNEXE 2

#### Dispositif d'intégration des critères de mission (durabilité) dans la rémunération variable





## 3. Frais et Fiscalité

### ■ Frais d'intermédiation

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion a eu recours à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres au cours du dernier exercice clos est consultable sur son site internet : <http://www.im.natixis.com>.

### ■ Frais de gestion nourricier

Votre fonds est nourricier de l'OPC/compartiment INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE. Le total des frais effectivement prélevés au cours de l'exercice s'élève à 2,17% TTC, dont 0,20% TTC qui représentent les frais de gestion directs et 1,97% TTC qui représentent les frais de gestion indirects (représentant les frais courants du maître sur la même période), pour la part MIROVA EMPLOI FRANCE C.

Votre fonds est nourricier de l'OPC/compartiment INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE. Le total des frais effectivement prélevés au cours de l'exercice s'élève à 2,17% TTC, dont 0,20% TTC qui représentent les frais de gestion directs et 1,97% TTC qui représentent les frais de gestion indirects (représentant les frais courants du maître sur la même période), pour la part MIROVA EMPLOI FRANCE D.

*Le rapport annuel du maître est annexé au présent rapport.*

### ■ PEA et PME-PEA

#### • PEA

En application des dispositions de l'Article 91 quater L du Code Général des Impôts, Annexe 2, le fonds est investi de manière permanente à 75% au moins en titres ou droits mentionnés aux a, b et c du 1° du I de l'article L. 221-31 du Code monétaire et financier.

Proportion d'investissement effectivement réalisé au cours de l'exercice : 99,98 %.  
PEA du fonds maître.

### ■ Retenues à la source

Cet OPC n'est pas concerné par des récupérations de retenues à la source au titre de cet exercice.



## 4. Rapport du Commissaire aux comptes

# MIROVA EMPLOI FRANCE

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :  
Natixis Investment Managers International

43 avenue Pierre Mendès France  
75013 PARIS

## Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

---

Aux porteurs de parts du FCP MIROVA EMPLOI FRANCE,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif MIROVA EMPLOI FRANCE constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

### Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

## **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30 décembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.

## **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthode comptable exposées dans l'annexe aux comptes annuels.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

## **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Compte tenu du délai d'obtention de certaines informations nécessaires à la finalisation de nos travaux, le présent rapport est daté du 25 juin 2025

Paris La Défense, le 25 juin 2025

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

*Virginie Gaitte*

Virginie GAITTE



## 5. Comptes de l'exercice

### ■ Comptes annuels

| Bilan Actif au 31/12/2024 en EUR                                | 31/12/2024            |
|-----------------------------------------------------------------|-----------------------|
| <b>Immobilisations corporelles nettes</b>                       | <b>0,00</b>           |
| <b>Titres financiers</b>                                        |                       |
| <b>Actions et valeurs assimilées (A)</b>                        | <b>0,00</b>           |
| Négociées sur un marché réglementé ou assimilé                  | 0,00                  |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé              | 0,00                  |
| <b>Obligations convertibles en actions (B)</b>                  | <b>0,00</b>           |
| Négociées sur un marché réglementé ou assimilé                  | 0,00                  |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé              | 0,00                  |
| <b>Obligations et valeurs assimilées (C)</b>                    | <b>0,00</b>           |
| Négociées sur un marché réglementé ou assimilé                  | 0,00                  |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé              | 0,00                  |
| <b>Titres de créances (D)</b>                                   | <b>0,00</b>           |
| Négociés sur un marché réglementé ou assimilé                   | 0,00                  |
| Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé               | 0,00                  |
| <b>Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)</b>            | <b>203 694 635,98</b> |
| OPCVM                                                           | 0,00                  |
| FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne | 203 694 635,98        |
| Autres OPC et fonds d'investissements                           | 0,00                  |
| <b>Dépôts (F)</b>                                               | <b>0,00</b>           |
| <b>Instruments financiers à terme (G)</b>                       | <b>0,00</b>           |
| <b>Opérations temporaires sur titres (H)</b>                    | <b>0,00</b>           |
| Créances représentatives de titres financiers reçus en pension  | 0,00                  |
| Créances représentatives de titres donnés en garantie           | 0,00                  |
| Créances représentatives de titres financiers prêtés            | 0,00                  |
| Titres financiers empruntés                                     | 0,00                  |
| Titres financiers donnés en pension                             | 0,00                  |
| Autres opérations temporaires                                   | 0,00                  |
| <b>Prêts (I) (*)</b>                                            | <b>0,00</b>           |
| <b>Autres actifs éligibles (J)</b>                              | <b>0,00</b>           |
| <b>Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)</b>    | <b>203 694 635,98</b> |
| <b>Créances et comptes d'ajustement actifs</b>                  | <b>33 524,71</b>      |
| <b>Comptes financiers</b>                                       | <b>22 366,92</b>      |
| <b>Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II</b>     | <b>55 891,63</b>      |
| <b>Total de l'actif I+II</b>                                    | <b>203 750 527,61</b> |

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.



## 5. Comptes de l'exercice

| Bilan Passif au 31/12/2024 en EUR                          | 31/12/2024            |
|------------------------------------------------------------|-----------------------|
| <b>Capitaux propres :</b>                                  |                       |
| Capital                                                    | 219 883 584,52        |
| Report à nouveau sur revenu net                            | 0,00                  |
| Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes | 0,00                  |
| Résultat net de l'exercice                                 | -16 184 389,94        |
| <b>Capitaux propres I</b>                                  | <b>203 699 194,58</b> |
| <b>Passifs de financement II (*)</b>                       | <b>0,00</b>           |
| <b>Capitaux propres et passifs de financement (I+II)</b>   | <b>203 699 194,58</b> |
| <b>Passifs éligibles :</b>                                 |                       |
| <b>Instruments financiers (A)</b>                          | <b>0,00</b>           |
| Opérations de cession sur instruments financiers           | 0,00                  |
| Opérations temporaires sur titres financiers               | 0,00                  |
| <b>Instruments financiers à terme (B)</b>                  | <b>0,00</b>           |
| <b>Emprunts (C) (*)</b>                                    | <b>0,00</b>           |
| <b>Autres passifs éligibles (D)</b>                        | <b>0,00</b>           |
| <b>Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)</b>        | <b>0,00</b>           |
| <b>Autres passifs :</b>                                    |                       |
| Dettes et comptes d'ajustement passifs                     | 51 333,03             |
| Concours bancaires                                         | 0,00                  |
| <b>Sous-total autres passifs IV</b>                        | <b>51 333,03</b>      |
| <b>Total Passifs : I+II+III+IV</b>                         | <b>203 750 527,61</b> |

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.



## 5. Comptes de l'exercice

| Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR                                                     | 31/12/2024          |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|
| <b>Revenus financiers nets</b>                                                              |                     |
| <b>Produits sur opérations financières :</b>                                                |                     |
| Produits sur actions                                                                        | 0,00                |
| Produits sur obligations                                                                    | 0,00                |
| Produits sur titres de créances                                                             | 0,00                |
| Produits sur parts d'OPC                                                                    | 0,00                |
| Produits sur instruments financiers à terme                                                 | 0,00                |
| Produits sur opérations temporaires sur titres                                              | 0,00                |
| Produits sur prêts et créances                                                              | 0,00                |
| Produits sur autres actifs et passifs éligibles                                             | 0,00                |
| Autres produits financiers                                                                  | 736,12              |
| <b>Sous-total produits sur opérations financières</b>                                       | <b>736,12</b>       |
| <b>Charges sur opérations financières :</b>                                                 |                     |
| Charges sur opérations financières                                                          | 0,00                |
| Charges sur instruments financiers à terme                                                  | 0,00                |
| Charges sur opérations temporaires sur titres                                               | 0,00                |
| Charges sur emprunts                                                                        | 0,00                |
| Charges sur autres actifs et passifs éligibles                                              | 0,00                |
| Charges sur passifs de financement                                                          | 0,00                |
| Autres charges financières                                                                  | 0,00                |
| <b>Sous-total charges sur opérations financières</b>                                        | <b>0,00</b>         |
| <b>Total revenus financiers nets (A)</b>                                                    | <b>736,12</b>       |
| <b>Autres produits :</b>                                                                    |                     |
| Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC                                      | 0,00                |
| Versements en garantie de capital ou de performance                                         | 0,00                |
| Autres produits                                                                             | 0,00                |
| <b>Autres charges :</b>                                                                     |                     |
| Frais de gestion de la société de gestion                                                   | -225 734,97         |
| Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement                                 | 0,00                |
| Impôts et taxes                                                                             | 0,00                |
| Autres charges                                                                              | 0,00                |
| <b>Sous-total autres produits et autres charges (B)</b>                                     | <b>-225 734,97</b>  |
| <b>Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)</b>                     | <b>-224 998,85</b>  |
| <b>Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)</b>                                    | <b>7 216,07</b>     |
| <b>Sous-total revenus nets I = (C+D)</b>                                                    | <b>-217 782,78</b>  |
| <b>Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :</b>              |                     |
| Plus ou moins-values réalisées                                                              | 5 182 950,34        |
| Frais de transactions externes et frais de cession                                          | 0,00                |
| Frais de recherche                                                                          | 0,00                |
| Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs                               | 0,00                |
| Indemnités d'assurance perçues                                                              | 0,00                |
| Versements en garantie de capital ou de performance reçus                                   | 0,00                |
| <b>Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)</b> | <b>5 182 950,34</b> |
| <b>Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)</b>                        | <b>-194 920,74</b>  |
| <b>Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)</b>                                     | <b>4 988 029,60</b> |



## 5. Comptes de l'exercice

| Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR                                                             | 31/12/2024            |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|
| <b>Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :</b>                       |                       |
| Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles | -21 283 202,31        |
| Écarts de change sur les comptes financiers en devises                                              | 0,00                  |
| Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir                                      | 0,00                  |
| Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs                                       | 0,00                  |
| <b>Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)</b>           | <b>-21 283 202,31</b> |
| <b>Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)</b>                                 | <b>328 565,55</b>     |
| <b>Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)</b>                                             | <b>-20 954 636,76</b> |
| <b>Acomptes :</b>                                                                                   |                       |
| Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)                                         | 0,00                  |
| Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)                | 0,00                  |
| <b>Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)</b>                                      | <b>0,00</b>           |
| <b>Impôt sur le résultat V (*)</b>                                                                  | <b>0,00</b>           |
| <b>Résultat net I + II + III + IV + V</b>                                                           | <b>-16 184 389,94</b> |

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.



## 5. Comptes de l'exercice

### ■ Comptes annuels - Annexes comptables

#### A. Informations générales

##### A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

##### A1a. Stratégie et profil de gestion

Ce FCP a un objectif d'investissement durable.

Le FCP Mirova Emploi France est un fonds nourricier du fonds INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE (part RD). En conséquence, son objectif de gestion est identique à celui du maître, à savoir « Le FCP est un fonds ISR et Solidaire, éligible au PEA, qui a pour objectif de générer, sur la durée minimale de placement recommandée, une performance financière en ligne avec celle des marchés d'actions européens en investissant dans des sociétés dont les activités sont liées à des thèmes d'investissement durable et dans des entreprises européennes et internationales qui vont, selon l'analyse de Mirova, créer de l'emploi en France sur des cycles de 3 ans, identifiés en intégrant de manière systématique des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance). Les investissements dans des modèles économiquement durables présentant des caractéristiques sociales et/ou environnementales ne sont effectués qu'à condition qu'ils n'entravent pas ces objectifs environnementaux et sociaux et que les sociétés sélectionnées suivent des pratiques de bonne gouvernance. » Le FCP aura une performance inférieure à celle du maître en raison de ses propres frais de gestion.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.



## 5. Comptes de l'exercice

### A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

|                                                         | 31/12/2020            | 31/12/2021            | 30/12/2022            | 29/12/2023            | 31/12/2024            |
|---------------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| <b>Actif net Global en EUR</b>                          | <b>227 847 815,73</b> | <b>278 383 291,46</b> | <b>220 149 592,04</b> | <b>236 218 435,20</b> | <b>203 699 194,58</b> |
| <b>Part MIROVA EMPLOI FRANCE C en EUR</b>               |                       |                       |                       |                       |                       |
| Actif net                                               | 80 547 037,29         | 114 531 942,21        | 98 586 020,76         | 109 212 776,57        | 97 044 053,06         |
| Nombre de titres                                        | 341 860,278           | 404 898,650           | 427 402,818           | 422 832,335           | 405 571,085           |
| Valeur liquidative unitaire                             | 235,61                | 282,86                | 230,66                | 258,28                | 239,27                |
| Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes | 1,74                  | 8,85                  | 5,06                  | 4,40                  | 5,85                  |
| Capitalisation unitaire sur revenu                      | -0,21                 | -0,26                 | -0,23                 | -0,24                 | -0,25                 |
| <b>Part MIROVA EMPLOI FRANCE D en EUR</b>               |                       |                       |                       |                       |                       |
| Actif net                                               | 147 300 778,44        | 163 851 349,25        | 121 563 571,28        | 127 005 658,63        | 106 655 141,52        |
| Nombre de titres                                        | 673 272,423           | 623 813,261           | 567 555,404           | 529 542,179           | 480 022,701           |
| Valeur liquidative unitaire                             | 218,78                | 262,66                | 214,18                | 239,84                | 222,18                |
| Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes | 1,62                  | 8,21                  | 4,70                  | 4,09                  | 5,44                  |
| Capitalisation unitaire sur revenu                      | -0,19                 | -0,24                 | -0,22                 | -0,23                 | -0,23                 |



## 5. Comptes de l'exercice

### A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020-07 modifié).

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB : les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat) : B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement ; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.



## 5. Comptes de l'exercice

### 2 Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

L'exercice couvre la période du 30 décembre 2023 au 31 décembre 2024.

### Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

### OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

### Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0010612838 - Part MIROVA EMPLOI FRANCE D : Taux de frais maximum de 0.10 % TTC.

FR0010609552 - Part MIROVA EMPLOI FRANCE C : Taux de frais maximum de 0.10 % TTC.



## 5. Comptes de l'exercice

### **Affectation des sommes distribuables**

#### **Définition des sommes distribuables**

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### **Le revenu :**

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

#### **Les Plus et Moins-values :**

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

#### **Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

| Part(s)                     | Affectation des revenus nets | Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées |
|-----------------------------|------------------------------|-------------------------------------------------------|
| Part MIROVA EMPLOI FRANCE D | Distribution                 | Capitalisation                                        |
| Part MIROVA EMPLOI FRANCE C | Capitalisation               | Capitalisation                                        |



## 5. Comptes de l'exercice

### B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

#### B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

| Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR                     | 31/12/2024            |
|----------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|
| <b>Capitaux propres début d'exercice</b>                                         | <b>236 218 435,20</b> |
| <b>Flux de l'exercice :</b>                                                      |                       |
| Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC) | 8 840 507,39          |
| Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)              | -25 034 497,19        |
| Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation                       | -224 998,85           |
| Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation            | 5 182 950,34          |
| Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation      | -21 283 202,31        |
| Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets                            | 0,00                  |
| Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes   | 0,00                  |
| Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes                    | 0,00                  |
| Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets                          | 0,00                  |
| Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes | 0,00                  |
| Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes                  | 0,00                  |
| Autres éléments                                                                  | 0,00                  |
| <b>Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)</b>                          | <b>203 699 194,58</b> |

#### B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.



## 5. Comptes de l'exercice

### B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

#### B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

|                                                       | En parts    | En montant     |
|-------------------------------------------------------|-------------|----------------|
| <b>Part MIROVA EMPLOI FRANCE C</b>                    |             |                |
| Parts souscrites durant l'exercice                    | 21 846,105  | 5 591 766,80   |
| Parts rachetées durant l'exercice                     | -39 107,355 | -10 017 230,47 |
| Solde net des souscriptions/rachats                   | -17 261,250 | -4 425 463,67  |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 405 571,085 |                |
| <b>Part MIROVA EMPLOI FRANCE D</b>                    |             |                |
| Parts souscrites durant l'exercice                    | 13 564,749  | 3 248 740,59   |
| Parts rachetées durant l'exercice                     | -63 084,227 | -15 017 266,72 |
| Solde net des souscriptions/rachats                   | -49 519,478 | -11 768 526,13 |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 480 022,701 |                |

#### B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

|                                                             | En montant |
|-------------------------------------------------------------|------------|
| <b>Part MIROVA EMPLOI FRANCE C</b>                          |            |
| Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises | 0,00       |
| Commissions de souscription acquises                        | 0,00       |
| Commissions de rachat acquises                              | 0,00       |
| <b>Part MIROVA EMPLOI FRANCE D</b>                          |            |
| Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises | 0,00       |
| Commissions de souscription acquises                        | 0,00       |
| Commissions de rachat acquises                              | 0,00       |

### B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

### B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

### B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

| Libellé de la part<br>Code ISIN           | Affectation des<br>revenus nets | Affectation des<br>plus ou moins-<br>values nettes<br>réalisées | Devise<br>de<br>la part | Actif net par part | Nombre de<br>parts | Valeur<br>liquidative |
|-------------------------------------------|---------------------------------|-----------------------------------------------------------------|-------------------------|--------------------|--------------------|-----------------------|
| MIROVA EMPLOI<br>FRANCE C<br>FR0010609552 | Capitalisation                  | Capitalisation                                                  | EUR                     | 97 044 053,06      | 405 571,085        | 239,27                |
| MIROVA EMPLOI<br>FRANCE D<br>FR0010612838 | Distribution                    | Capitalisation                                                  | EUR                     | 106 655 141,52     | 480 022,701        | 222,18                |



## 5. Comptes de l'exercice

### C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

#### C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

##### C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

| Montants exprimés en milliers EUR                | Exposition  | Ventilation des expositions significatives par pays |        |        |        |        |
|--------------------------------------------------|-------------|-----------------------------------------------------|--------|--------|--------|--------|
|                                                  |             | Pays 1                                              | Pays 2 | Pays 3 | Pays 4 | Pays 5 |
|                                                  | +/-         | +/-                                                 | +/-    | +/-    | +/-    | +/-    |
| <b>Actif</b>                                     |             |                                                     |        |        |        |        |
| Actions et valeurs assimilées                    | 0,00        | 0,00                                                | 0,00   | 0,00   | 0,00   | 0,00   |
| Opérations temporaires sur titres                | 0,00        | 0,00                                                | 0,00   | 0,00   | 0,00   | 0,00   |
| <b>Passif</b>                                    |             |                                                     |        |        |        |        |
| Opérations de cession sur instruments financiers | 0,00        | 0,00                                                | 0,00   | 0,00   | 0,00   | 0,00   |
| Opérations temporaires sur titres                | 0,00        | 0,00                                                | 0,00   | 0,00   | 0,00   | 0,00   |
| <b>Hors-bilan</b>                                |             |                                                     |        |        |        |        |
| Futures                                          | 0,00        | NA                                                  | NA     | NA     | NA     | NA     |
| Options                                          | 0,00        | NA                                                  | NA     | NA     | NA     | NA     |
| Swaps                                            | 0,00        | NA                                                  | NA     | NA     | NA     | NA     |
| Autres instruments financiers                    | 0,00        | NA                                                  | NA     | NA     | NA     | NA     |
| <b>Total</b>                                     | <b>0,00</b> |                                                     |        |        |        |        |

##### C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

| Montants exprimés en milliers EUR | Exposition  | Décomposition de l'exposition par maturité |             |             | Décomposition par niveau de deltas |             |
|-----------------------------------|-------------|--------------------------------------------|-------------|-------------|------------------------------------|-------------|
|                                   |             |                                            |             |             |                                    |             |
|                                   |             | <= 1 an                                    | 1<X<=5 ans  | > 5 ans     | <= 0,6                             | 0,6<X<=1    |
| <b>Total</b>                      | <b>0,00</b> | <b>0,00</b>                                | <b>0,00</b> | <b>0,00</b> | <b>0,00</b>                        | <b>0,00</b> |



## 5. Comptes de l'exercice

### C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

| Montants exprimés en milliers EUR                | Exposition<br><br>+/- | Ventilation des expositions par type de taux |                                       |                        |                                               |
|--------------------------------------------------|-----------------------|----------------------------------------------|---------------------------------------|------------------------|-----------------------------------------------|
|                                                  |                       | Taux fixe<br><br>+/-                         | Taux variable ou révisable<br><br>+/- | Taux indexé<br><br>+/- | Autre ou sans contrepartie de taux<br><br>+/- |
| <b>Actif</b>                                     |                       |                                              |                                       |                        |                                               |
| Dépôts                                           | 0,00                  | 0,00                                         | 0,00                                  | 0,00                   | 0,00                                          |
| Obligations                                      | 0,00                  | 0,00                                         | 0,00                                  | 0,00                   | 0,00                                          |
| Titres de créances                               | 0,00                  | 0,00                                         | 0,00                                  | 0,00                   | 0,00                                          |
| Opérations temporaires sur titres                | 0,00                  | 0,00                                         | 0,00                                  | 0,00                   | 0,00                                          |
| Comptes financiers                               | 22,37                 | 0,00                                         | 0,00                                  | 0,00                   | 22,37                                         |
| <b>Passif</b>                                    |                       |                                              |                                       |                        |                                               |
| Opérations de cession sur instruments financiers | 0,00                  | 0,00                                         | 0,00                                  | 0,00                   | 0,00                                          |
| Opérations temporaires sur titres                | 0,00                  | 0,00                                         | 0,00                                  | 0,00                   | 0,00                                          |
| Emprunts                                         | 0,00                  | 0,00                                         | 0,00                                  | 0,00                   | 0,00                                          |
| Comptes financiers                               | 0,00                  | 0,00                                         | 0,00                                  | 0,00                   | 0,00                                          |
| <b>Hors-bilan</b>                                |                       |                                              |                                       |                        |                                               |
| Futures                                          | NA                    | 0,00                                         | 0,00                                  | 0,00                   | 0,00                                          |
| Options                                          | NA                    | 0,00                                         | 0,00                                  | 0,00                   | 0,00                                          |
| Swaps                                            | NA                    | 0,00                                         | 0,00                                  | 0,00                   | 0,00                                          |
| Autres instruments financiers                    | NA                    | 0,00                                         | 0,00                                  | 0,00                   | 0,00                                          |
| <b>Total</b>                                     |                       | <b>0,00</b>                                  | <b>0,00</b>                           | <b>0,00</b>            | <b>22,37</b>                                  |



## 5. Comptes de l'exercice

### C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

| Montants exprimés en milliers EUR                | [0 - 3 mois]<br>(*) | [3 - 6 mois]<br>(*) | [6 - 12 mois]<br>(*) | [1 - 3 ans]<br>(*) | [3 - 5 ans]<br>(*) | [5 - 10 ans]<br>(*) | >10 ans<br>(*) |
|--------------------------------------------------|---------------------|---------------------|----------------------|--------------------|--------------------|---------------------|----------------|
|                                                  | +/-                 | +/-                 | +/-                  | +/-                | +/-                | +/-                 | +/-            |
| <b>Actif</b>                                     |                     |                     |                      |                    |                    |                     |                |
| Dépôts                                           | 0,00                | 0,00                | 0,00                 | 0,00               | 0,00               | 0,00                | 0,00           |
| Obligations                                      | 0,00                | 0,00                | 0,00                 | 0,00               | 0,00               | 0,00                | 0,00           |
| Titres de créances                               | 0,00                | 0,00                | 0,00                 | 0,00               | 0,00               | 0,00                | 0,00           |
| Opérations temporaires sur titres                | 0,00                | 0,00                | 0,00                 | 0,00               | 0,00               | 0,00                | 0,00           |
| Comptes financiers                               | 22,37               | 0,00                | 0,00                 | 0,00               | 0,00               | 0,00                | 0,00           |
| <b>Passif</b>                                    |                     |                     |                      |                    |                    |                     |                |
| Opérations de cession sur instruments financiers | 0,00                | 0,00                | 0,00                 | 0,00               | 0,00               | 0,00                | 0,00           |
| Opérations temporaires sur titres                | 0,00                | 0,00                | 0,00                 | 0,00               | 0,00               | 0,00                | 0,00           |
| Emprunts                                         | 0,00                | 0,00                | 0,00                 | 0,00               | 0,00               | 0,00                | 0,00           |
| Comptes financiers                               | 0,00                | 0,00                | 0,00                 | 0,00               | 0,00               | 0,00                | 0,00           |
| <b>Hors-bilan</b>                                |                     |                     |                      |                    |                    |                     |                |
| Futures                                          | 0,00                | 0,00                | 0,00                 | 0,00               | 0,00               | 0,00                | 0,00           |
| Options                                          | 0,00                | 0,00                | 0,00                 | 0,00               | 0,00               | 0,00                | 0,00           |
| Swaps                                            | 0,00                | 0,00                | 0,00                 | 0,00               | 0,00               | 0,00                | 0,00           |
| Autres instruments                               | 0,00                | 0,00                | 0,00                 | 0,00               | 0,00               | 0,00                | 0,00           |
| <b>Total</b>                                     | <b>22,37</b>        | <b>0,00</b>         | <b>0,00</b>          | <b>0,00</b>        | <b>0,00</b>        | <b>0,00</b>         | <b>0,00</b>    |

(\*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.



## 5. Comptes de l'exercice

### C1e. Exposition directe sur le marché des devises

| Montants exprimés en milliers EUR                | Devise 1    | Devise 2    | Devise 3    | Devise 4    | Devise N    |
|--------------------------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
|                                                  | +/-         | +/-         | +/-         | +/-         | +/-         |
| <b>Actif</b>                                     |             |             |             |             |             |
| Dépôts                                           | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        |
| Actions et valeurs assimilées                    | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        |
| Obligations et valeurs assimilées                | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        |
| Titres de créances                               | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        |
| Opérations temporaires sur titres                | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        |
| Créances                                         | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        |
| Comptes financiers                               | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        |
| <b>Passif</b>                                    |             |             |             |             |             |
| Opérations de cession sur instruments financiers | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        |
| Opérations temporaires sur titres                | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        |
| Emprunts                                         | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        |
| Dettes                                           | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        |
| Comptes financiers                               | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        |
| <b>Hors-bilan</b>                                |             |             |             |             |             |
| Devises à recevoir                               | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        |
| Devises à livrer                                 | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        |
| Futures options swaps                            | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        |
| Autres opérations                                | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        |
| <b>Total</b>                                     | <b>0,00</b> | <b>0,00</b> | <b>0,00</b> | <b>0,00</b> | <b>0,00</b> |

### C1f. Exposition directe aux marchés de crédit

| Montants exprimés en milliers EUR                | Invest. Grade | Non Invest. Grade | Non notés   |
|--------------------------------------------------|---------------|-------------------|-------------|
|                                                  | +/-           | +/-               | +/-         |
| <b>Actif</b>                                     |               |                   |             |
| Obligations convertibles en actions              | 0,00          | 0,00              | 0,00        |
| Obligations et valeurs assimilées                | 0,00          | 0,00              | 0,00        |
| Titres de créances                               | 0,00          | 0,00              | 0,00        |
| Opérations temporaires sur titres                | 0,00          | 0,00              | 0,00        |
| <b>Passif</b>                                    |               |                   |             |
| Opérations de cession sur instruments financiers | 0,00          | 0,00              | 0,00        |
| Opérations temporaires sur titres                | 0,00          | 0,00              | 0,00        |
| <b>Hors-bilan</b>                                |               |                   |             |
| Dérivés de crédits                               | 0,00          | 0,00              | 0,00        |
| <b>Solde net</b>                                 | <b>0,00</b>   | <b>0,00</b>       | <b>0,00</b> |



## 5. Comptes de l'exercice

### C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

| Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Valeur actuelle constitutive d'une créance | Valeur actuelle constitutive d'une dette |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|------------------------------------------|
| <b>Opérations figurant à l'actif du bilan</b><br>Dépôts<br>Instruments financiers à terme non compensés<br>Créances représentatives de titres financiers reçus en pension<br>Créances représentatives de titres donnés en garantie<br>Créances représentatives de titres financiers prêtés<br>Titres financiers empruntés<br>Titres reçus en garantie<br>Titres financiers donnés en pension<br>Créances<br>Collatéral espèces<br>Dépôt de garantie espèces versé<br><b>Opérations figurant au passif du bilan</b><br>Dettes représentatives des titres donnés en pension<br>Instruments financiers à terme non compensés<br>Dettes<br>Collatéral espèces |                                            |                                          |

### C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

| Code ISIN    | Dénomination de l'OPC             | Société de gestion                        | Orientation des placements / style de gestion | Pays de domiciliation de l'OPC | Devise de la part d'OPC | Montant de l'exposition |
|--------------|-----------------------------------|-------------------------------------------|-----------------------------------------------|--------------------------------|-------------------------|-------------------------|
| FR0000970873 | INSERTION EMPLOIS DYN RD FCP 4DEC | Natixis Investment Managers International | Actions internationales                       | France                         | EUR                     | 203 694 635,98          |
| <b>Total</b> |                                   |                                           |                                               |                                |                         | <b>203 694 635,98</b>   |

### C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

### C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.



## 5. Comptes de l'exercice

### D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

#### D1. Créances et dettes : ventilation par nature

|                                         | Nature de débit/crédit     | 31/12/2024        |
|-----------------------------------------|----------------------------|-------------------|
| <b>Créances</b>                         |                            |                   |
|                                         | Ventes à règlement différé | 28 579,62         |
|                                         | Souscriptions à recevoir   | 4 945,09          |
| <b>Total des créances</b>               |                            | <b>33 524,71</b>  |
| <b>Dettes</b>                           |                            |                   |
|                                         | Achats à règlement différé | 4 944,64          |
|                                         | Rachats à payer            | 28 578,20         |
|                                         | Frais de gestion fixe      | 17 810,19         |
| <b>Total des dettes</b>                 |                            | <b>51 333,03</b>  |
| <b>Total des créances et des dettes</b> |                            | <b>-17 808,32</b> |

#### D2. Frais de gestion, autres frais et charges

|                                       | 31/12/2024 |
|---------------------------------------|------------|
| <b>Part MIROVA EMPLOI FRANCE C</b>    |            |
| Commissions de garantie               | 0,00       |
| Frais de gestion fixes                | 106 233,67 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 0,10       |
| Rétrocessions des frais de gestion    | 0,00       |
| <b>Part MIROVA EMPLOI FRANCE D</b>    |            |
| Commissions de garantie               | 0,00       |
| Frais de gestion fixes                | 119 501,30 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 0,10       |
| Rétrocessions des frais de gestion    | 0,00       |



## 5. Comptes de l'exercice

### D3. Engagements reçus et donnés

| Autres engagements (par nature de produit)                                              | 31/12/2024  |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| Garanties reçues                                                                        | 0,00        |
| - dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan                | 0,00        |
| Garanties données                                                                       | 0,00        |
| - dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine | 0,00        |
| Engagements de financement reçus mais non encore tirés                                  | 0,00        |
| Engagements de financement donnés mais non encore tirés                                 | 0,00        |
| Autres engagements hors bilan                                                           | 0,00        |
| <b>Total</b>                                                                            | <b>0,00</b> |

### D4. Autres informations

#### D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

|                               | 31/12/2024 |
|-------------------------------|------------|
| Titres pris en pension livrée | 0,00       |
| Titres empruntés              | 0,00       |

#### D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

|                                   | Code ISIN    | Libellé                           | 31/12/2024            |
|-----------------------------------|--------------|-----------------------------------|-----------------------|
| Actions                           |              |                                   | 0,00                  |
| Obligations                       |              |                                   | 0,00                  |
| TCN                               |              |                                   | 0,00                  |
| OPC                               |              |                                   | 203 694 635,98        |
|                                   | FR0000970873 | INSERTION EMPLOIS DYN RD FCP 4DEC | 203 694 635,98        |
| Instruments financiers à terme    |              |                                   | 0,00                  |
| <b>Total des titres du groupe</b> |              |                                   | <b>203 694 635,98</b> |



## 5. Comptes de l'exercice

### D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

#### D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets | 31/12/2024         |
|------------------------------------------------------------------|--------------------|
| <b>Revenus nets</b>                                              | <b>-217 782,78</b> |
| Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice          | 0,00               |
| <b>Revenus de l'exercice à affecter</b>                          | <b>-217 782,78</b> |
| Report à nouveau                                                 | 0,00               |
| <b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>               | <b>-217 782,78</b> |

#### Part MIROVA EMPLOI FRANCE C

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets                 | 31/12/2024         |
|----------------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| <b>Revenus nets</b>                                                              | <b>-103 754,37</b> |
| Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)                      | 0,00               |
| <b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>                                     | <b>-103 754,37</b> |
| Report à nouveau                                                                 | 0,00               |
| <b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>                               | <b>-103 754,37</b> |
| <b>Affectation :</b>                                                             |                    |
| Distribution                                                                     | 0,00               |
| Report à nouveau du revenu de l'exercice                                         | 0,00               |
| Capitalisation                                                                   | -103 754,37        |
| <b>Total</b>                                                                     | <b>-103 754,37</b> |
| <b>* Information relative aux acomptes versés</b>                                |                    |
| Montant unitaire                                                                 | 0,00               |
| Crédits d'impôt totaux                                                           | 0,00               |
| Crédits d'impôt unitaires                                                        | 0,00               |
| <b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b> |                    |
| Nombre de parts                                                                  | 0,00               |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes              | 0,00               |
| Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu                             | 0,00               |



## 5. Comptes de l'exercice

### Part MIROVA EMPLOI FRANCE D

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets                 | 31/12/2024         |
|----------------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| <b>Revenus nets</b>                                                              | <b>-114 028,41</b> |
| Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)                      | 0,00               |
| <b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>                                     | <b>-114 028,41</b> |
| Report à nouveau                                                                 | 0,00               |
| <b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>                               | <b>-114 028,41</b> |
| <b>Affectation :</b>                                                             |                    |
| Distribution                                                                     | 0,00               |
| Report à nouveau du revenu de l'exercice                                         | 0,00               |
| Capitalisation                                                                   | -114 028,41        |
| <b>Total</b>                                                                     | <b>-114 028,41</b> |
| <b>* Information relative aux acomptes versés</b>                                |                    |
| Montant unitaire                                                                 | 0,00               |
| Crédits d'impôt totaux                                                           | 0,00               |
| Crédits d'impôt unitaires                                                        | 0,00               |
| <b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b> |                    |
| Nombre de parts                                                                  | 0,00               |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes              | 0,00               |
| Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu                             | 0,00               |



## 5. Comptes de l'exercice

### D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes | 31/12/2024          |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|
| <b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>                                | <b>4 988 029,60</b> |
| Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice         | 0,00                |
| <b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter</b>                                   | <b>4 988 029,60</b> |
| Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées                         | 0,00                |
| <b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>                   | <b>4 988 029,60</b> |

### Part MIROVA EMPLOI FRANCE C

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes | 31/12/2024          |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|
| <b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>                                | <b>2 376 353,97</b> |
| Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)     | 0,00                |
| <b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>                              | <b>2 376 353,97</b> |
| Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées                         | 0,00                |
| <b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>                   | <b>2 376 353,97</b> |
| <b>Affectation :</b>                                                                      |                     |
| Distribution                                                                              | 0,00                |
| Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes                                | 0,00                |
| Capitalisation                                                                            | 2 376 353,97        |
| <b>Total</b>                                                                              | <b>2 376 353,97</b> |
| <b>* Information relative aux acomptes versés</b>                                         |                     |
| Acomptes unitaires versés                                                                 | 0,00                |
| <b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>          |                     |
| Nombre de parts                                                                           | 0,00                |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes                       | 0,00                |



## 5. Comptes de l'exercice

### Part MIROVA EMPLOI FRANCE D

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes | 31/12/2024          |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|
| <b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>                                | <b>2 611 675,63</b> |
| Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)     | 0,00                |
| <b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>                              | <b>2 611 675,63</b> |
| Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées                         | 0,00                |
| <b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>                   | <b>2 611 675,63</b> |
| <b>Affectation :</b>                                                                      |                     |
| Distribution                                                                              | 0,00                |
| Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes                                | 0,00                |
| Capitalisation                                                                            | 2 611 675,63        |
| <b>Total</b>                                                                              | <b>2 611 675,63</b> |
| <b>* Information relative aux acomptes versés</b>                                         |                     |
| Acomptes unitaires versés                                                                 | 0,00                |
| <b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>          |                     |
| Nombre de parts                                                                           | 0,00                |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes                       | 0,00                |



## 5. Comptes de l'exercice

### E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

#### E1. Inventaire des éléments de bilan

| Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)                     | Devise | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle       | % Actif Net   |
|------------------------------------------------------------------------|--------|---------------------|-----------------------|---------------|
| <b>TITRES D'OPC</b>                                                    |        |                     | <b>203 694 635,98</b> | <b>100,00</b> |
| <b>FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne</b> |        |                     | <b>203 694 635,98</b> | <b>100,00</b> |
| <b>Gestion collective</b>                                              |        |                     | <b>203 694 635,98</b> | <b>100,00</b> |
| INSERTION EMPLOIS DYN RD FCP 4DEC                                      | EUR    | 511 397,2433        | 203 694 635,98        | 100,00        |
| <b>Total</b>                                                           |        |                     | <b>203 694 635,98</b> | <b>100,00</b> |

(\*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

#### E2. Inventaire des opérations à terme de devises

| Type d'opération | Valeur actuelle présentée au bilan |             | Montant de l'exposition (*) |             |                      |             |
|------------------|------------------------------------|-------------|-----------------------------|-------------|----------------------|-------------|
|                  | Actif                              | Passif      | Devises à recevoir (+)      |             | Devises à livrer (-) |             |
|                  |                                    |             | Devise                      | Montant (*) | Devise               | Montant (*) |
| <b>Total</b>     | <b>0,00</b>                        | <b>0,00</b> |                             | <b>0,00</b> |                      | <b>0,00</b> |

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.



## 5. Comptes de l'exercice

### E3. Inventaire des instruments financiers à terme

#### E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

| Nature d'engagements         | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan |        | Montant de l'exposition (*) |
|------------------------------|---------------------|------------------------------------|--------|-----------------------------|
|                              |                     | Actif                              | Passif | +/-                         |
| <b>1. Futures</b>            |                     |                                    |        |                             |
| Sous-total 1.                |                     | 0,00                               | 0,00   | 0,00                        |
| <b>2. Options</b>            |                     |                                    |        |                             |
| Sous-total 2.                |                     | 0,00                               | 0,00   | 0,00                        |
| <b>3. Swaps</b>              |                     |                                    |        |                             |
| Sous-total 3.                |                     | 0,00                               | 0,00   | 0,00                        |
| <b>4. Autres instruments</b> |                     |                                    |        |                             |
| Sous-total 4.                |                     | 0,00                               | 0,00   | 0,00                        |
| <b>Total</b>                 |                     | 0,00                               | 0,00   | 0,00                        |

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

#### E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

| Nature d'engagements         | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan |        | Montant de l'exposition (*) |
|------------------------------|---------------------|------------------------------------|--------|-----------------------------|
|                              |                     | Actif                              | Passif | +/-                         |
| <b>1. Futures</b>            |                     |                                    |        |                             |
| Sous-total 1.                |                     | 0,00                               | 0,00   | 0,00                        |
| <b>2. Options</b>            |                     |                                    |        |                             |
| Sous-total 2.                |                     | 0,00                               | 0,00   | 0,00                        |
| <b>3. Swaps</b>              |                     |                                    |        |                             |
| Sous-total 3.                |                     | 0,00                               | 0,00   | 0,00                        |
| <b>4. Autres instruments</b> |                     |                                    |        |                             |
| Sous-total 4.                |                     | 0,00                               | 0,00   | 0,00                        |
| <b>Total</b>                 |                     | 0,00                               | 0,00   | 0,00                        |

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.



## 5. Comptes de l'exercice

### E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

| Nature d'engagements         | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan |        | Montant de l'exposition (*) |
|------------------------------|---------------------|------------------------------------|--------|-----------------------------|
|                              |                     | Actif                              | Passif | +/-                         |
| <b>1. Futures</b>            |                     |                                    |        |                             |
| Sous-total 1.                |                     | 0,00                               | 0,00   | 0,00                        |
| <b>2. Options</b>            |                     |                                    |        |                             |
| Sous-total 2.                |                     | 0,00                               | 0,00   | 0,00                        |
| <b>3. Swaps</b>              |                     |                                    |        |                             |
| Sous-total 3.                |                     | 0,00                               | 0,00   | 0,00                        |
| <b>4. Autres instruments</b> |                     |                                    |        |                             |
| Sous-total 4.                |                     | 0,00                               | 0,00   | 0,00                        |
| <b>Total</b>                 |                     | 0,00                               | 0,00   | 0,00                        |

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

| Nature d'engagements         | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan |        | Montant de l'exposition (*) |
|------------------------------|---------------------|------------------------------------|--------|-----------------------------|
|                              |                     | Actif                              | Passif | +/-                         |
| <b>1. Futures</b>            |                     |                                    |        |                             |
| Sous-total 1.                |                     | 0,00                               | 0,00   | 0,00                        |
| <b>2. Options</b>            |                     |                                    |        |                             |
| Sous-total 2.                |                     | 0,00                               | 0,00   | 0,00                        |
| <b>3. Swaps</b>              |                     |                                    |        |                             |
| Sous-total 3.                |                     | 0,00                               | 0,00   | 0,00                        |
| <b>4. Autres instruments</b> |                     |                                    |        |                             |
| Sous-total 4.                |                     | 0,00                               | 0,00   | 0,00                        |
| <b>Total</b>                 |                     | 0,00                               | 0,00   | 0,00                        |

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.



## 5. Comptes de l'exercice

### E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

| Nature d'engagements         | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan |             | Montant de l'exposition (*) |
|------------------------------|---------------------|------------------------------------|-------------|-----------------------------|
|                              |                     | Actif                              | Passif      | +/-                         |
| <b>1. Futures</b>            |                     |                                    |             |                             |
| <b>Sous-total 1.</b>         |                     | <b>0,00</b>                        | <b>0,00</b> | <b>0,00</b>                 |
| <b>2. Options</b>            |                     |                                    |             |                             |
| <b>Sous-total 2.</b>         |                     | <b>0,00</b>                        | <b>0,00</b> | <b>0,00</b>                 |
| <b>3. Swaps</b>              |                     |                                    |             |                             |
| <b>Sous-total 3.</b>         |                     | <b>0,00</b>                        | <b>0,00</b> | <b>0,00</b>                 |
| <b>4. Autres instruments</b> |                     |                                    |             |                             |
| <b>Sous-total 4.</b>         |                     | <b>0,00</b>                        | <b>0,00</b> | <b>0,00</b>                 |
| <b>Total</b>                 |                     | <b>0,00</b>                        | <b>0,00</b> | <b>0,00</b>                 |

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

### E5. Synthèse de l'inventaire

|                                                                                      | Valeur actuelle présentée au bilan |
|--------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|
| Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)                          | 203 694 635,98                     |
| Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :               |                                    |
| Total opérations à terme de devises                                                  | 0,00                               |
| Total instruments financiers à terme - actions                                       | 0,00                               |
| Total instruments financiers à terme - taux                                          | 0,00                               |
| Total instruments financiers à terme - change                                        | 0,00                               |
| Total instruments financiers à terme - crédit                                        | 0,00                               |
| Total instruments financiers à terme - autres expositions                            | 0,00                               |
| Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises | 0,00                               |
| Autres actifs (+)                                                                    | 55 891,63                          |
| Autres passifs (-)                                                                   | -51 333,03                         |
| Passifs de financement (-)                                                           | 0,00                               |
| <b>Total = actif net</b>                                                             | <b>203 699 194,58</b>              |

| Libellé de la part          | Devise de la part | Nombre de parts | Valeur liquidative |
|-----------------------------|-------------------|-----------------|--------------------|
| Part MIROVA EMPLOI FRANCE C | EUR               | 405 571,085     | 239,27             |
| Part MIROVA EMPLOI FRANCE D | EUR               | 480 022,701     | 222,18             |

# MIROVA EMPLOI FRANCE

**COMPTES ANNUELS**

**29/12/2023**

**BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR**

|                                                 | 29/12/2023            | 30/12/2022            |
|-------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| <b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>                   | <b>236 197 214,55</b> | <b>220 133 142,91</b> |
| <b>OPC MAÎTRE</b>                               | <b>236 197 214,55</b> | <b>220 133 142,91</b> |
| <b>Instruments financiers à terme</b>           | <b>0,00</b>           | <b>0,00</b>           |
| Opérations sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00                  | 0,00                  |
| Autres opérations                               | 0,00                  | 0,00                  |
| <b>CRÉANCES</b>                                 | <b>44 246,92</b>      | <b>23 413,84</b>      |
| Opérations de change à terme de devises         | 0,00                  | 0,00                  |
| Autres                                          | 44 246,92             | 23 413,84             |
| <b>COMPTES FINANCIERS</b>                       | <b>39 781,59</b>      | <b>35 004,81</b>      |
| Liquidités                                      | 39 781,59             | 35 004,81             |
| <b>TOTAL DE L'ACTIF</b>                         | <b>236 281 243,06</b> | <b>220 191 561,56</b> |

# BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

|                                                             | 29/12/2023            | 30/12/2022            |
|-------------------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| <b>CAPITAUX PROPRES</b>                                     |                       |                       |
| Capital                                                     | 232 412 819,99        | 215 545 314,83        |
| Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a) | 0,00                  | 0,00                  |
| Report à nouveau (a)                                        | 0,00                  | 0,00                  |
| Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)             | 4 032 357,54          | 4 832 671,52          |
| Résultat de l'exercice (a,b)                                | -226 742,33           | -228 394,31           |
| <b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>                         | <b>236 218 435,20</b> | <b>220 149 592,04</b> |
| <i>* Montant représentatif de l'actif net</i>               |                       |                       |
| <b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>                               | <b>0,00</b>           | <b>0,00</b>           |
| Instruments financiers à terme                              | 0,00                  | 0,00                  |
| Opérations sur un marché réglementé ou assimilé             | 0,00                  | 0,00                  |
| Autres opérations                                           | 0,00                  | 0,00                  |
| <b>DETTES</b>                                               | <b>62 807,86</b>      | <b>41 969,52</b>      |
| Opérations de change à terme de devises                     | 0,00                  | 0,00                  |
| Autres                                                      | 62 807,86             | 41 969,52             |
| <b>COMPTES FINANCIERS</b>                                   | <b>0,00</b>           | <b>0,00</b>           |
| Concours bancaires courants                                 | 0,00                  | 0,00                  |
| Emprunts                                                    | 0,00                  | 0,00                  |
| <b>TOTAL DU PASSIF</b>                                      | <b>236 281 243,06</b> | <b>220 191 561,56</b> |

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

**HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR**

|                                                 | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|-------------------------------------------------|------------|------------|
| <b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>                 | 0,00       | 0,00       |
| Engagement sur marchés réglementés ou assimilés | 0,00       | 0,00       |
| Engagement sur marché de gré à gré              | 0,00       | 0,00       |
| Autres engagements                              | 0,00       | 0,00       |
| <b>AUTRES OPÉRATIONS</b>                        | 0,00       | 0,00       |
| Engagement sur marchés réglementés ou assimilés | 0,00       | 0,00       |
| Engagement sur marché de gré à gré              | 0,00       | 0,00       |
| Autres engagements                              | 0,00       | 0,00       |

# COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

|                                                                 | 29/12/2023         | 30/12/2022         |
|-----------------------------------------------------------------|--------------------|--------------------|
| <b>Produits sur opérations financières</b>                      |                    |                    |
| Produits sur dépôts et sur comptes financiers                   | 786,01             | 50,12              |
| Produits sur actions et valeurs assimilées                      | 0,00               | 0,00               |
| Produits sur obligations et valeurs assimilées                  | 0,00               | 0,00               |
| Produits sur titres de créances                                 | 0,00               | 0,00               |
| Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres     | 0,00               | 0,00               |
| Produits sur instruments financiers à terme                     | 0,00               | 0,00               |
| Autres produits financiers                                      | 0,00               | 0,00               |
| <b>TOTAL (1)</b>                                                | <b>786,01</b>      | <b>50,12</b>       |
| <b>Charges sur opérations financières</b>                       |                    |                    |
| Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres      | 0,00               | 0,00               |
| Charges sur instruments financiers à terme                      | 0,00               | 0,00               |
| Charges sur dettes financières                                  | 0,00               | 114,03             |
| Autres charges financières                                      | 0,00               | 0,00               |
| <b>TOTAL (2)</b>                                                | <b>0,00</b>        | <b>114,03</b>      |
| <b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>              | <b>786,01</b>      | <b>-63,91</b>      |
| Autres produits (3)                                             | 0,00               | 0,00               |
| Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)            | 233 333,81         | 231 685,01         |
| <b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b> | <b>-232 547,80</b> | <b>-231 748,92</b> |
| Régularisation des revenus de l'exercice (5)                    | 5 805,47           | 3 354,61           |
| Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)         | 0,00               | 0,00               |
| <b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>                         | <b>-226 742,33</b> | <b>-228 394,31</b> |

# ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

## 1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus. La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro. L'exercice couvre la période du 31 décembre 2022 au 29 décembre 2023.

### Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

### **OPC détenus :**

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

### **Instruments financiers à terme :**

#### **Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

#### **Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé**

##### **: Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

### **Engagements Hors Bilan :**

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

## Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0010612838 - Part MIROVA EMPLOI FRANCE D : Taux de frais maximum de 0.10 % TTC.

FR0010609552 - Part MIROVA EMPLOI FRANCE C : Taux de frais maximum de 0.10 % TTC.

## Affectation des sommes distribuables

### Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts. Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

#### Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

#### Modalités d'affectation des sommes distribuables :

| <i>Part(s)</i>               | <i>Affectation du résultat net</i> | <i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i> |
|------------------------------|------------------------------------|--------------------------------------------------------------|
| Parts MIROVA EMPLOI FRANCE C | Capitalisation                     | Capitalisation                                               |
| Parts MIROVA EMPLOI FRANCE D | Distribution                       | Capitalisation                                               |

## 2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

|                                                                               | 29/12/2023            | 30/12/2022            |
|-------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| <b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>                                          | <b>220 149 592,04</b> | <b>278 383 291,46</b> |
| Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)   | 11 250 963,84         | 20 218 475,87         |
| Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)           | -21 199 309,09        | -27 366 533,05        |
| Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers                    | 4 124 992,17          | 4 920 021,29          |
| Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers                   | 0,00                  | 0,00                  |
| Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme                      | 0,00                  | 0,00                  |
| Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme                     | 0,00                  | 0,00                  |
| Frais de transactions                                                         | -0,01                 | 0,00                  |
| Différences de change                                                         | 0,00                  | 0,00                  |
| Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers | 22 124 744,05         | -55 773 864,61        |
| <i>Différence d'estimation exercice N</i>                                     | 50 881 418,63         | 28 756 674,58         |
| <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>                                   | -28 756 674,58        | -84 530 539,19        |
| Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme   | 0,00                  | 0,00                  |
| <i>Différence d'estimation exercice N</i>                                     | 0,00                  | 0,00                  |
| <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>                                   | 0,00                  | 0,00                  |
| Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes          | 0,00                  | 0,00                  |
| Distribution de l'exercice antérieur sur résultat                             | 0,00                  | 0,00                  |
| Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation                     | -232 547,80           | -231 748,92           |
| Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes    | 0,00                  | 0,00                  |
| Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat                       | 0,00                  | 0,00                  |
| Autres éléments                                                               | 0,00                  | -50,00 (*)            |
| <b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>                                            | <b>236 218 435,20</b> | <b>220 149 592,04</b> |

(\*) 30.12.2022 : Frais d'attribution d'un identifiant d'entité juridique facture LEI : - 50 €

### 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

#### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

|                                | Montant | %    |
|--------------------------------|---------|------|
| HORS-BILAN                     |         |      |
| OPÉRATIONS DE COUVERTURE       |         |      |
| TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE | 0,00    | 0,00 |
| AUTRES OPÉRATIONS              |         |      |
| TOTAL AUTRES OPÉRATIONS        | 0,00    | 0,00 |

### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

|                          | Taux fixe | %    | Taux variable | %    | Taux révisable | %    | Autres | %    |
|--------------------------|-----------|------|---------------|------|----------------|------|--------|------|
| <b>HORS-BILAN</b>        |           |      |               |      |                |      |        |      |
| Opérations de couverture | 0,00      | 0,00 | 0,00          | 0,00 | 0,00           | 0,00 | 0,00   | 0,00 |
| Autres opérations        | 0,00      | 0,00 | 0,00          | 0,00 | 0,00           | 0,00 | 0,00   | 0,00 |

### 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN<sup>(\*)</sup>

|                          | < 3 mois | %    | ]3 mois - 1 an] | %    | ]1 - 3 ans] | %    | ]3 - 5 ans] | %    | > 5 ans | %    |
|--------------------------|----------|------|-----------------|------|-------------|------|-------------|------|---------|------|
| <b>HORS-BILAN</b>        |          |      |                 |      |             |      |             |      |         |      |
| Opérations de couverture | 0,00     | 0,00 | 0,00            | 0,00 | 0,00        | 0,00 | 0,00        | 0,00 | 0,00    | 0,00 |
| Autres opérations        | 0,00     | 0,00 | 0,00            | 0,00 | 0,00        | 0,00 | 0,00        | 0,00 | 0,00    | 0,00 |

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

### 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

|                          | Devise 1 |      | Devise 2 |      | Devise 3 |      | Devise N<br>Autre(s) |      |
|--------------------------|----------|------|----------|------|----------|------|----------------------|------|
|                          | Montant  | %    | Montant  | %    | Montant  | %    | Montant              | %    |
| <b>ACTIF</b>             |          |      |          |      |          |      |                      |      |
| OPC Maître               | 0,00     | 0,00 | 0,00     | 0,00 | 0,00     | 0,00 | 0,00                 | 0,00 |
| Créances                 | 0,00     | 0,00 | 0,00     | 0,00 | 0,00     | 0,00 | 0,00                 | 0,00 |
| Comptes financiers       | 0,00     | 0,00 | 0,00     | 0,00 | 0,00     | 0,00 | 0,00                 | 0,00 |
| <b>PASSIF</b>            |          |      |          |      |          |      |                      |      |
| Dettes                   | 0,00     | 0,00 | 0,00     | 0,00 | 0,00     | 0,00 | 0,00                 | 0,00 |
| Comptes financiers       | 0,00     | 0,00 | 0,00     | 0,00 | 0,00     | 0,00 | 0,00                 | 0,00 |
| <b>HORS-BILAN</b>        |          |      |          |      |          |      |                      |      |
| Opérations de couverture | 0,00     | 0,00 | 0,00     | 0,00 | 0,00     | 0,00 | 0,00                 | 0,00 |
| Autres opérations        | 0,00     | 0,00 | 0,00     | 0,00 | 0,00     | 0,00 | 0,00                 | 0,00 |

### 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

|                                 | Nature de débit/crédit     | 29/12/2023        |
|---------------------------------|----------------------------|-------------------|
| <b>CRÉANCES</b>                 |                            |                   |
|                                 | Ventes à règlement différé | 34 997,09         |
|                                 | Souscriptions à recevoir   | 9 249,83          |
| <b>TOTAL DES CRÉANCES</b>       |                            | <b>44 246,92</b>  |
| <b>DETTES</b>                   |                            |                   |
|                                 | Achats à règlement différé | 9 247,85          |
|                                 | Rachats à payer            | 34 996,74         |
|                                 | Frais de gestion fixe      | 18 563,27         |
| <b>TOTAL DES DETTES</b>         |                            | <b>62 807,86</b>  |
| <b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b> |                            | <b>-18 560,94</b> |

### 3.6. CAPITAUX PROPRES

#### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

|                                                       | En parts    | En montant     |
|-------------------------------------------------------|-------------|----------------|
| <b>Part MIROVA EMPLOI FRANCE C</b>                    |             |                |
| Parts souscrites durant l'exercice                    | 28 625,658  | 7 138 444,15   |
| Parts rachetées durant l'exercice                     | -33 196,141 | -8 256 160,35  |
| Solde net des souscriptions/rachats                   | -4 570,483  | -1 117 716,20  |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 422 832,335 |                |
| <b>Part MIROVA EMPLOI FRANCE D</b>                    |             |                |
| Parts souscrites durant l'exercice                    | 17 675,679  | 4 112 519,69   |
| Parts rachetées durant l'exercice                     | -55 688,904 | -12 943 148,74 |
| Solde net des souscriptions/rachats                   | -38 013,225 | -8 830 629,05  |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 529 542,179 |                |

#### 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

|                                                             | En montant |
|-------------------------------------------------------------|------------|
| <b>Part MIROVA EMPLOI FRANCE C</b>                          |            |
| Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises | 0,00       |
| Commissions de souscription acquises                        | 0,00       |
| Commissions de rachat acquises                              | 0,00       |
| <b>Part MIROVA EMPLOI FRANCE D</b>                          |            |
| Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises | 0,00       |
| Commissions de souscription acquises                        | 0,00       |
| Commissions de rachat acquises                              | 0,00       |

### 3.7. FRAIS DE GESTION

|                                       | 29/12/2023 |
|---------------------------------------|------------|
| <b>Parts MIROVA EMPLOI FRANCE C</b>   |            |
| Commissions de garantie               | 0,00       |
| Frais de gestion fixes                | 106 749,30 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 0,10       |
| Rétrocessions des frais de gestion    | 355,46     |
| <b>Parts MIROVA EMPLOI FRANCE D</b>   |            |
| Commissions de garantie               | 0,00       |
| Frais de gestion fixes                | 126 584,51 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 0,10       |
| Rétrocessions des frais de gestion    | -355,46    |

### 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

#### 3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

#### 3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

### 3.9. AUTRES INFORMATIONS

#### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

|                               | 29/12/2023 |
|-------------------------------|------------|
| Titres pris en pension livrée | 0,00       |
| Titres empruntés              | 0,00       |

#### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

|                                                                                  | 29/12/2023 |
|----------------------------------------------------------------------------------|------------|
| Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine | 0,00       |
| Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan                | 0,00       |

#### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

|                                   | Code ISIN    | Libellé                        | 29/12/2023            |
|-----------------------------------|--------------|--------------------------------|-----------------------|
| Actions                           |              |                                | 0,00                  |
| Obligations                       |              |                                | 0,00                  |
| TCN                               |              |                                | 0,00                  |
| OPC                               |              |                                | 236 197 214,55        |
|                                   | FR0000970873 | INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE RD | 236 197 214,55        |
| Instruments financiers à terme    |              |                                | 0,00                  |
| <b>Total des titres du groupe</b> |              |                                | <b>236 197 214,55</b> |

### 3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

|                                            | 29/12/2023         | 30/12/2022         |
|--------------------------------------------|--------------------|--------------------|
| <b>Sommes restant à affecter</b>           |                    |                    |
| Report à nouveau                           | 0,00               | 0,00               |
| Résultat                                   | -226 742,33        | -228 394,31        |
| Acomptes versés sur résultat de l'exercice | 0,00               | 0,00               |
| <b>Total</b>                               | <b>-226 742,33</b> | <b>-228 394,31</b> |

|                                     | 29/12/2023         | 30/12/2022         |
|-------------------------------------|--------------------|--------------------|
| <b>Parts MIROVA EMPLOI FRANCE C</b> |                    |                    |
| <b>Affectation</b>                  |                    |                    |
| Distribution                        | 0,00               | 0,00               |
| Report à nouveau de l'exercice      | 0,00               | 0,00               |
| Capitalisation                      | -104 831,37        | -102 278,44        |
| <b>Total</b>                        | <b>-104 831,37</b> | <b>-102 278,44</b> |

|                                     | 29/12/2023         | 30/12/2022         |
|-------------------------------------|--------------------|--------------------|
| <b>Parts MIROVA EMPLOI FRANCE D</b> |                    |                    |
| <b>Affectation</b>                  |                    |                    |
| Distribution                        | 0,00               | 0,00               |
| Report à nouveau de l'exercice      | 0,00               | 0,00               |
| Capitalisation                      | -121 910,96        | -126 115,87        |
| <b>Total</b>                        | <b>-121 910,96</b> | <b>-126 115,87</b> |

**Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes**

|                                                               | 29/12/2023          | 30/12/2022          |
|---------------------------------------------------------------|---------------------|---------------------|
| <b>Sommes restant à affecter</b>                              |                     |                     |
| Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées       | 0,00                | 0,00                |
| Plus et moins-values nettes de l'exercice                     | 4 032 357,54        | 4 832 671,52        |
| Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice | 0,00                | 0,00                |
| <b>Total</b>                                                  | <b>4 032 357,54</b> | <b>4 832 671,52</b> |

|                                             | 29/12/2023          | 30/12/2022          |
|---------------------------------------------|---------------------|---------------------|
| <b>Parts MIROVA EMPLOI FRANCE C</b>         |                     |                     |
| <b>Affectation</b>                          |                     |                     |
| Distribution                                | 0,00                | 0,00                |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | 0,00                | 0,00                |
| Capitalisation                              | 1 864 301,74        | 2 164 147,75        |
| <b>Total</b>                                | <b>1 864 301,74</b> | <b>2 164 147,75</b> |

|                                             | 29/12/2023          | 30/12/2022          |
|---------------------------------------------|---------------------|---------------------|
| <b>Parts MIROVA EMPLOI FRANCE D</b>         |                     |                     |
| <b>Affectation</b>                          |                     |                     |
| Distribution                                | 0,00                | 0,00                |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | 0,00                | 0,00                |
| Capitalisation                              | 2 168 055,80        | 2 668 523,77        |
| <b>Total</b>                                | <b>2 168 055,80</b> | <b>2 668 523,77</b> |

### 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

|                                               | 31/12/2019            | 31/12/2020            | 31/12/2021            | 30/12/2022            | 29/12/2023            |
|-----------------------------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| <b>Actif net Global en EUR</b>                | <b>205 165 578,23</b> | <b>227 847 815,73</b> | <b>278 383 291,46</b> | <b>220 149 592,04</b> | <b>236 218 435,20</b> |
| <b>Parts MIROVA EMPLOI FRANCE C en EUR</b>    |                       |                       |                       |                       |                       |
| Actif net                                     | 66 327 781,73         | 80 547 037,29         | 114 531 942,21        | 98 586 020,76         | 109 212 776,57        |
| Nombre de titres                              | 304 169,433           | 341 860,278           | 404 898,650           | 427 402,818           | 422 832,335           |
| Valeur liquidative unitaire                   | 218,06                | 235,61                | 282,86                | 230,66                | 258,28                |
| Capitalisation unitaire sur +/- values nettes | 0,61                  | 1,74                  | 8,85                  | 5,06                  | 4,40                  |
| Capitalisation unitaire sur résultat          | -0,19                 | -0,21                 | -0,26                 | -0,23                 | -0,24                 |
| <b>Parts MIROVA EMPLOI FRANCE D en EUR</b>    |                       |                       |                       |                       |                       |
| Actif net                                     | 138 837 796,50        | 147 300 778,44        | 163 851 349,25        | 121 563 571,28        | 127 005 658,63        |
| Nombre de titres                              | 685 666,514           | 673 272,423           | 623 813,261           | 567 555,404           | 529 542,179           |
| Valeur liquidative unitaire                   | 202,48                | 218,78                | 262,66                | 214,18                | 239,84                |
| Capitalisation unitaire sur +/- values nettes | 0,57                  | 1,62                  | 8,21                  | 4,70                  | 4,09                  |
| Capitalisation unitaire sur résultat          | -0,18                 | -0,19                 | -0,24                 | -0,22                 | -0,23                 |

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

| Désignation des valeurs                                                                                    | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur actuelle       | % Actif Net   |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|---------------------|-----------------------|---------------|
| <b>Organismes de placement collectif</b>                                                                   |        |                     |                       |               |
| <b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>       |        |                     |                       |               |
| <b>FRANCE</b>                                                                                              |        |                     |                       |               |
| INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE RD                                                                             | EUR    | 549 896,8979        | 236 197 214,55        | 99,99         |
| <b>TOTAL FRANCE</b>                                                                                        |        |                     | <b>236 197 214,55</b> | <b>99,99</b>  |
| <b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b> |        |                     | <b>236 197 214,55</b> | <b>99,99</b>  |
| <b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>                                                             |        |                     | <b>236 197 214,55</b> | <b>99,99</b>  |
| <b>Créances</b>                                                                                            |        |                     | <b>44 246,92</b>      | <b>0,02</b>   |
| <b>Dettes</b>                                                                                              |        |                     | <b>-62 807,86</b>     | <b>-0,03</b>  |
| <b>Comptes financiers</b>                                                                                  |        |                     | <b>39 781,59</b>      | <b>0,02</b>   |
| <b>Actif net</b>                                                                                           |        |                     | <b>236 218 435,20</b> | <b>100,00</b> |

|                              |     |             |        |
|------------------------------|-----|-------------|--------|
| Parts MIROVA EMPLOI FRANCE C | EUR | 422 832,335 | 258,28 |
| Parts MIROVA EMPLOI FRANCE D | EUR | 529 542,179 | 239,84 |



## 6. Annexe(s)

Au 31 décembre 2024, le fonds Mirova Emploi France a été investi à hauteur de 99.97% en moyenne au cours de la période de référence dans son fonds maître, Insertion Emplois Dynamique.  
Les informations ci-dessous concernent donc le fonds maître.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 9, paragraphes 1 à 4 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 5, 1er alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit : Mirova Emploi France  
Identifiant d'entité juridique : 9695001P1X180354MH10

Objectif d'investissement durable

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☒ ☒ Oui

☐ ☐ ☐ Non

☒ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : 47.56%

☒ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : 49.41%

☐ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de \_\_\_\_% d'investissements durables

☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

## Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

L'objectif d'investissement durable du fonds est d'investir dans des sociétés qui sont susceptibles de créer de l'emploi en France dans les prochaines années (période de trois ans glissants) selon l'analyse du Délégué de la gestion financière, et qui :

- adressent les enjeux liés aux principaux thèmes durables tels que la biodiversité, le climat, le développement socio-économique, la diversité du capital humain etc., et
- contribuent positivement par leurs produits, services et/ou pratiques à la réalisation d'un ou plusieurs des Objectifs de développement durable des Nations Unies (les « ODD »).

Le fonds investit une partie de ses actifs (poche solidaire de 5 à 10%) dans des structures non cotées qui participent à la création/consolidation d'emplois, notamment pour les personnes en difficulté d'insertion

Pour la poche cotée, représentant les 90% restants de son actif, l'objectif d'investissement durable du fonds est d'investir dans des sociétés qui sont susceptibles de créer de l'emploi dans les prochaines années en France (période de trois ans glissants) selon l'analyse de la société de gestion, et qui contribuent positivement par leurs produits, services et/ou pratiques à la réalisation d'un ou plusieurs des Objectifs de développement durable des Nations Unies (les « ODD »).

En outre, compte tenu de la nécessité de maintenir un climat stable et de soutenir la croissance des services écosystémiques, la Société de Gestion vise à constituer un portefeuille d'investissement qui :

- i. Représente une économie dans laquelle le réchauffement climatique mondial devrait se limiter à 2 degrés Celsius, comme le prévoit l'Accord de Paris de 2015, et
  - ii. Contribue à préserver la diversité biologique et à utiliser durablement ses composantes.
- La Société de Gestion a développé un cadre d'évaluation de l'investissement durable pour évaluer l'exposition du portefeuille à des sociétés ayant un impact positif sur les ODD des Nations Unies, tout en évitant les sociétés dont les activités ou les pratiques ont un impact négatif ou génèrent un risque de ne pas atteindre les ODD.

Cela est rendu possible par l'Opinion d'impact positif émise par l'équipe de Recherche ESG du Gestionnaire qui évalue la compatibilité du modèle économique de chaque société éligible avec des enjeux de développement durable.

L'objectif d'investissement du fonds en 2023 était de 90% d'investissements durables (SI), dont 25% avec un objectif environnemental (SIE), et 25% avec un objectif social (SIS). Le fonds est aligné avec ses objectifs d'investissement : 96.97% des actifs nets du fonds en moyenne au cours de la période de référence ont été alignés sur les objectifs d'investissement durable. L'alignement avec la taxonomie de l'UE s'élevait à 7.85%.

Les indicateurs n'ont pas fait l'objet d'une vérification par un auditeur externe ou une partie tierce.

### ● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

**Point préalable :** les résultats publiés ci-dessous représentent la moyenne des 4 fins de trimestres de la période de référence.

Indice de référence: 45% SBF 120 (C) DNR €; 45% MSCI EUROPE EX FRANCE NETR LOCAL INDEX; 10% ESTR CAPITALISE

L'indice de référence n'a pas vocation à être aligné aux ambitions environnementales et sociales telles que promues par le fonds.

Le fonds a pour objectif de maximiser à la fois l'impact Emploi, mais également la proportion d'entreprises ayant un impact positif sur les ODD, les indicateurs de durabilité sont donc restés à un niveau supérieur au niveau d'exigence requis, avec comme objectif d'être à 100% sur l'ensemble des investissements hors liquidités.

Cette part des investissements considérés comme non durables représentant une poche monétaire présente à des fins de gestion du passif, compte tenu de la volatilité connue des marchés actions. Cela permet de pouvoir gérer techniquement tout mouvement du passif, sans pour autant altérer la performance de ses indicateurs, restant supérieure aux objectifs fixés.

Nous avons une excellente ventilation des opinions d'impact durable, avec une majorité d'entreprises ayant un impact positif fort ou modéré, représentant un positionnement bien meilleur que celui de l'indice, et sommes toujours en ligne avec nos objectifs concernant l'impact estimé sur l'augmentation moyenne mondiale de la température.

#### RÉPARTITION PAR OPINION D'IMPACT DURABLE\*

Part du total de l'actif net hors orléances et dettes (représentant 100 % des investissements du fonds)



L'opinion d'impact durable vise à évaluer si l'investissement est compatible avec les ODD des Nations Unies.

Les données sont évaluées en interne par les analystes de Mirova qui suivent des directives d'évaluation qualitative robustes et rigoureuses. Lorsqu'un titre n'est pas inclus dans le périmètre d'évaluation interne de Mirova, les données externes fournies par ISS ESG sont utilisées et traitées par le modèle d'évaluation interne de Mirova.

#### CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD)

En % de l'encreur avec opinions d'impact positif

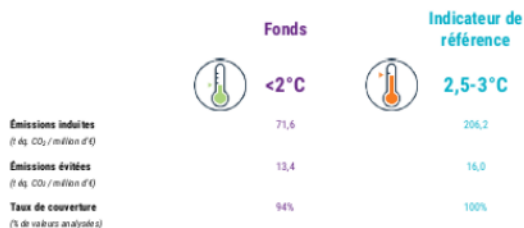
| Thèmes des ODD |                                                                                                                                                           | Mesure dans laquelle un actif contribue aux ODD correspondant à chaque pilier |                         | 17 objectifs de développement durable ont été adoptés par l'ONU en 2015, avec l'ambition de les atteindre d'ici 2030. Vous pouvez consulter un aperçu de tous les ODD (1-17) sur le site Web de l'ONU : <a href="https://www.un.org/fr/development-degoals">https://www.un.org/fr/development-degoals</a> . Ce graphique montre dans quelle mesure un actif contribue aux objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD). Pour illustrer les principaux impacts durables de nos investissements, quatre piliers d'impact ont été développés, deux environnementaux et deux sociaux, pour chaque actif (selon la qualité à gauche). Les mêmes actifs peuvent contribuer à plusieurs piliers / ODD. |
|----------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                |                                                                                                                                                           | Fonds                                                                         | Indicateur de référence |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| ENVIRONNEMENT  | CLIMAT<br>Limiter les émissions de gaz à effet de serre pour limiter la hausse de la température mondiale en dessous de 2°C                               | 66%                                                                           | 38%                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|                | BIO-DIVERSITÉ<br>Maintenir les éco-systèmes terrestres et marins dans les conditions écologiques les plus favorables                                      | 34%                                                                           | 20%                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| SOCIAL         | OPPORTUNITÉS SOCIALES<br>Promouvoir le développement socio-économique par l'accès aux services essentiels, à la santé et à l'éducation                    | 19%                                                                           | 20%                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|                | CAPITAL HUMAIN<br>Fournir des conditions de travail favorisant l'épanouissement personnel et le bien-être ainsi qu'une plus grande diversité et inclusion | 60%                                                                           | 30%                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |

Les pourcentages indiqués représentent la part de valeur du portefeuille (en poids) qui contribue positivement au pilier concerné (entreprises dont l'opinion est « impact positif fort » ou « impact positif modéré » sur le pilier).

Notre mesure de la contribution s'appuie à la fois sur la capacité des entreprises à offrir des produits et services à impact positif et sur la qualité de leurs pratiques environnementales et sociales sur toute leur chaîne de valeur.



#### IMPACT ESTIMÉ SUR L'AUGMENTATION MOYENNE MONDIALE DE LA TEMPÉRATURE



En 2015, Mirova et Carbon 4 ont développé conjointement une méthode d'évaluation, révisée en 2022, des données carbone au regard des enjeux spécifiques d'une économie bas carbone : Carbon Impact Analytics (CIA).

Chaque entreprise est d'abord évaluée individuellement selon un cadre adapté à chaque secteur. Cette méthode se concentre sur deux indicateurs principaux :

- Émissions « induites » résultant du « cycle de vie » des activités d'une entreprise, en tenant compte à la fois des émissions directes et de celles des fournisseurs et des produits.
- Émissions « évitées » grâce au déploiement de « solutions vertes » et à l'amélioration de l'efficacité énergétique.

Ces indicateurs sont complétés par une évaluation des politiques et des objectifs de décarbonation des entreprises.

Les évaluations de chaque entreprise sont ensuite utilisées pour calculer l'alignement du portefeuille avec une trajectoire de réchauffement climatique de 1,5°C à 5°C, à horizon 2100.

Pour plus d'informations sur nos méthodologies, veuillez consulter le site internet de Mirova : [www.mirova.com/fr/impact-et-durabilite](https://www.mirova.com/fr/impact-et-durabilite)

L'indicateur de température a pour objectif d'apporter une estimation, par essence approximative, de l'augmentation de la température globale qui serait induite par une généralisation des investissements sur la stratégie d'ensemble sur la base d'une méthodologie qui implique de nombreuses hypothèses nécessaires subjectives.

### ...et par rapport aux périodes précédentes ?

Le fonds est resté conforme à ses objectifs de gestion, maximisant sa contribution aux ODDs, bien plus importante que l'indice indicatif auquel il est lié, tout en restant aligné avec un scénario 2°C et en continuant d'investir dans des sociétés susceptibles de créer de l'emploi en France. Tout changement concernant la performance des indicateurs de durabilité n'est donc pas du fait d'un choix de gestion mais uniquement dû à la volatilité des cours de bourses des entreprises dans lesquelles le fonds est investi.

### Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?

L'analyse de la durabilité vise à identifier les risques environnementaux et sociaux résiduels pertinents provenant des activités et pratiques des entreprises et évalue la qualité des mesures prises par l'entreprise pour atténuer ces risques (le « test DNSH

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

»). Cette analyse tient compte notamment du degré d'exposition de la société bénéficiaire à certains secteurs ou activités qui peuvent être considérés comme préjudiciables à l'environnement et/ou à la société et de l'exposition aux controverses environnementales ou sociales pertinentes. À la suite de cette analyse qualitative, le Délégué de la gestion financière émet une opinion contraignante sur la base de laquelle les sociétés dont les activités ou pratiques économiques sont considérées comme ayant un impact négatif significatif sur la réalisation d'un ou plusieurs des ODD de l'ONU sont systématiquement exclues de l'univers d'investissement, indépendamment de leur contribution positive par ailleurs. Par conséquent, au cours de la période considérée, tous les investissements dans le Fonds étaient conformes aux critères DNSH du Délégué de la gestion financière.

— *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Dans le cadre de l'analyse des risques ESG résiduels menée sur chaque société bénéficiaire, le Fonds évalue et surveille systématiquement les indicateurs qui sont réputés indiquer la présence d'un impact négatif principal (y compris la prise en compte des données relatives aux indicateurs PAI obligatoires mentionnés dans les Normes techniques réglementaires consolidées pour l'évaluation de l'investissement durable conformément à l'art. 2 (17) SFDR). Lorsque les données nécessaires au calcul de certains indicateurs PAI ne sont pas disponibles, le Délégué de la gestion financière peut utiliser des estimations qualitatives ou quantitatives qui couvrent des thèmes similaires aux indicateurs PAI en question. Les impacts négatifs sont hiérarchisés en fonction des spécificités des secteurs et des modèles d'affaires des entreprises considérées comme des investissements en utilisant une combinaison de critères basés sur :

- analyse de l'exposition de l'entreprise aux impacts environnementaux sur la base de données scientifiques provenant d'organisations internationales (par ex. intensité énergétique, impacts sur la biodiversité, etc.),
- analyse de l'exposition de l'entreprise aux droits fondamentaux et aux questions relatives aux employés par le biais de ses sites, de son modèle commercial et de l'organisation de sa chaîne d'approvisionnement (par ex. l'exposition à des risques pour la santé et la sécurité, l'exposition à des pays présentant des risques spécifiques pour les droits de l'homme, etc.),
- analyse de l'empreinte de l'entreprise sur les communautés locales et les consommateurs,
- contrôle des controverses en cours ou potentielles.

Cet indicateur fait l'objet d'un suivi systématique par notre prestataire de services externe, ainsi que d'une surveillance constante des controverses et de réunions régulières entre la direction et l'équipe de recherche. Toute violation grave et répétée des lignes directrices de l'OCDE sera exclue de notre univers d'investissement. Les univers d'investissement de Mirova sont suivis avec un focus spécial sur les controverses. L'objectif est de détecter la présence des violations du pacte de nations unies et les principes directeurs de l'OCDE. Le plan d'action pour faire face à une controverse dépendra de la gravité, ainsi que des mesures correctives déjà annoncées par l'entreprise. Les actions sont les suivantes :

- Engagement individuel direct,
- Exercice du droit de vote,
- Engagement collaboratif
- Désinvestissement

Lorsque le Déléataire de la gestion financière estime que les processus et pratiques de la société bénéficiaire sont insuffisants pour atténuer les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance, notamment en ce qui concerne les PAI pertinentes, l'impact de la société est considéré comme négatif, ce qui la rend inéligible à l'investissement. Vous trouverez plus de détails dans le tableau ci-dessous, qui répertorie les principaux indicateurs pris en compte par Mirova lors de la prise en compte des PAI.

| Indicateur de durabilité négatif             |                                                                                                                                                                                                              | Comment les PAIs sont pris en compte par Mirova                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|----------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Émissions de gaz à effet de serre            | 1. Émissions de gaz à effet de serre (GES)                                                                                                                                                                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Exclusion des entités les plus intensives en carbone et des entreprises n'ayant pas de plan ou un plan insuffisant pour réduire les émissions de gaz à effet de serre</li> <li>Intégration systématique dans l'analyse interne qualitative</li> <li>Faisant partie des plans d'engagement / ESAP avec les investisseurs</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|                                              | 2. Empreinte carbone                                                                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|                                              | 3. Intensité des émissions GES des entreprises investies                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|                                              | 4. Exposition à des entreprises opérant dans le secteur des combustibles fossiles                                                                                                                            | <ul style="list-style-type: none"> <li>Exclusion s'appliquant à : <ul style="list-style-type: none"> <li>1/ Projets : aucun investissement direct dans des projets de charbon ou tout type de soutien financier spécialisé.</li> <li>2/ Exclusion des entreprises planifiant une capacité supplémentaire de charbon, à travers le développement de nouveaux projets de charbon ou l'expansion de capacités existantes, pour l'extraction minière, la production d'énergie, l'infrastructure (transport de charbon, autres actifs) et les services dédiés.</li> <li>3/ Exclusion des entreprises opérant ou soutenant l'exploitation d'installations liées au charbon qui n'ont pas de plan de sortie clair d'ici 2030 pour les pays de l'OCDE, et d'ici 2040 dans le monde entier.</li> <li>4/ Exclusions basées sur des seuils d'exposition relative et absolue : <ul style="list-style-type: none"> <li>Production d'électricité : exclusion des entreprises si au moins 70% de leur production d'électricité provient du charbon OU si l'intensité carbone moyenne de leur production d'électricité dépasse 300 gCO<sub>2</sub>/kWh.</li> <li>En dehors de la production d'électricité : exclusion des entreprises impliquées dans l'extraction de charbon, l'infrastructure du charbon, FPC, O&amp;M, charbon vers gaz, charbon vers liquides, négoce de charbon, à partir de 5% des revenus.</li> </ul> </li> </ul> </li> <li>Exclusion des entreprises produisant plus de 10 Mt de charbon thermique par an, ou dont la capacité installée de production d'électricité à base de charbon dépasse 5 GW, à partir de 2022. Mirova a l'intention de réduire progressivement ces seuils vers 0 d'ici 2030.</li> <li>Faisant partie des plans d'engagement / ESAP avec les investisseurs lorsque cela est pertinent</li> <li>Intégration dans l'analyse interne qualitative lorsque pertinent</li> <li>Faisant partie des plans d'engagement / ESAP avec les investisseurs lorsque pertinent</li> <li>Intégration dans l'analyse interne qualitative lorsque pertinent</li> <li>Faisant partie des plans d'engagement / ESAP avec les investisseurs lorsque pertinent</li> </ul> |
|                                              | 5. Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|                                              | 6. Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique                                                                                                                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| Biodiversité                                 | 7. Activités ayant un impact négatif sur les zones sensibles à la biodiversité                                                                                                                               | <ul style="list-style-type: none"> <li>Exclusion des entreprises ou des projets portant gravement atteinte à des zones sensibles pour la biodiversité</li> <li>Intégration systématique dans l'analyse interne qualitative</li> <li>Faisant partie de l'analyse des controverses et du processus d'engagement</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Eau                                          | 8. Consommation d'eau                                                                                                                                                                                        | <ul style="list-style-type: none"> <li>Intégration dans l'analyse interne qualitative lorsque pertinent</li> <li>Faisant partie des plans d'engagement / ESAP avec les investisseurs lorsque pertinent</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Déchets                                      | 9. Ratio des déchets dangereux et des déchets radioactifs                                                                                                                                                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>Intégration dans l'analyse interne qualitative lorsque pertinent</li> <li>Faisant partie des plans d'engagement / ESAP avec les investisseurs lorsque pertinent</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Questions sociales et relatives aux employés | 10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises multinationales                                                                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>Exclusion des entreprises violant les principes du Pacte mondial des Nations Unies et les lignes directrices de l'OCDE</li> <li>Intégration systématique dans l'analyse interne qualitative</li> <li>Faisant partie de l'analyse des controverses et du processus d'engagement</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|                                              | 11. Absence de processus et de mécanismes de conformité pour surveiller le respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises multinationales |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|                                              | 12. Écart de rémunération non ajusté entre les sexes                                                                                                                                                         | <ul style="list-style-type: none"> <li>Exclusion pour les grandes entreprises, au cas par cas pour les petites entreprises ou projets</li> <li>Intégration systématique dans l'analyse interne qualitative</li> <li>Faisant partie des plans d'engagement / ESAP avec les investisseurs lorsque pertinent</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|                                              | 13. Diversité de genre au sein du conseil d'administration                                                                                                                                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| Indicateurs PAI supplémentaires              | 14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)                                                                                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>Exclusion (dès le 1er euro de chiffre d'affaires)</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|                                              | 4. Investissements dans des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone                                                                                                               | <ul style="list-style-type: none"> <li>Exclusion des entités les plus intensives en carbone et des entreprises n'ayant pas de plan ou un plan insuffisant pour réduire les émissions de gaz à effet de serre</li> <li>Intégration systématique dans l'analyse interne qualitative</li> <li>Faisant partie des plans d'engagement / ESAP avec les investisseurs lorsque pertinent</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|                                              | 14. Nombre de cas identifiés de graves problèmes et incidents liés aux droits de l'homme                                                                                                                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>Exclusion des entreprises concernées par des mauvaises pratiques ou incidents graves liés aux droits de l'homme</li> <li>Intégration systématique dans l'analyse qualitative interne</li> <li>Intégration dans l'analyse des controverses et le processus d'engagement</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|                                              | 17. Nombre de condamnations et montant des amendes pour violation des lois anti-corruption                                                                                                                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Exclusion des entreprises concernées par la violation des lois anti-corruption</li> <li>Intégration systématique dans l'analyse qualitative interne</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |

— Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Le Délégué de la gestion financière examine les sociétés bénéficiaires par rapport au respect des Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales et des Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme. Le Délégué de la gestion financière examine en permanence les antécédents et les flux d'actualités des sociétés afin d'identifier les controverses importantes. Les mesures d'implication et de résolution des entreprises sont prises en compte. Les risques de violation potentielle peuvent être surveillés par le biais d'un engagement pour obtenir une assurance supplémentaire. Les sociétés jugées par le Délégué de la gestion financière comme étant en violation grave des Directives de l'OCDE pour les entreprises multinationales ou des Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme sont reconnues comme faisant un préjudice important et sont donc rendues non éligibles. Par conséquent, au cours de la période de déclaration, tous les investissements ont été considérés comme respectant les Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme.

En 2024, il n'y a eu, au cours de l'année, aucune controverse significative pouvant causer un désinvestissement sur le portefeuille.



## Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les indicateurs PAI sont intégrés dans le cadre d'analyse de la durabilité et les résultats font partie du test DNSH. Comme décrit ci-dessus, le résultat du test DNSH est une opinion contraignante identifiant quelles entreprises dont les activités ou pratiques économiques sont considérées comme ayant un impact négatif significatif sur la réalisation d'un ou plusieurs des ODD de l'ONU et qui sont systématiquement exclues de l'univers d'investissement, indépendamment de leur contribution positive par ailleurs. Les indicateurs PAI sont donc continuellement pris en compte par ces produits financiers.



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

| Largest Investments              | Sector                                  | % Assets | Pays     |
|----------------------------------|-----------------------------------------|----------|----------|
| HERMES INTERNATIONAL FP EUR      | Habillement et accessoires              | 4.84     | France   |
| FRANCE ACTIVE INVESTISSEMENT B   | Services d'investissement               | 4.11     | France   |
| ASML HOLDING NV NA EUR           | Technologie et équipement de production | 3.9      | Pays-Bas |
| NOVO NORDISK A/S-B DC DKK        | Produits pharmaceutiques                | 3.86     | Danemark |
| COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN FP EUR | Matériaux de construction : autres      | 3.81     | France   |
| CAPGEMINI SE FP EUR              | Services informatiques                  | 3.63     | France   |
| L'OREAL FP EUR                   | Produits de beauté                      | 3.25     | France   |

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 02/01/2024-31/12/2024

| Largest Investments       | Sector                                      | % Assets | Pays    |
|---------------------------|---------------------------------------------|----------|---------|
| ACCENTURE PLC-CL A UN USD | Services d'appui professionnels             | 3.01     | Irlande |
| SOPRA STERIA GROUP FP EUR | Services informatiques                      | 2.97     | France  |
| MIROVA SOLIDAIRE C-I      | OPC Diversifiés                             | 2.66     | France  |
| CGI INC CT CAD            | Services informatiques                      | 2.58     | Canada  |
| EURAZEO PF 2026           | Gestionnaires d'actifs et services de garde | 2.47     | France  |
| ELIS SA FP EUR            | Fournisseurs industriels                    | 2.47     | France  |
| TOYOTA MOTOR CORP JT JPY  | Automobiles                                 | 2.41     | Japon   |
| AIR LIQUIDE SA-PF FP EUR  | Chimie de spécialité                        | 2.32     | France  |

Les pourcentages sont calculés sur la base de la moyenne des 4 fins de trimestre de la période de référence.

Le pays affiché est le pays de risque, à savoir le pays où le titre est domicilié.

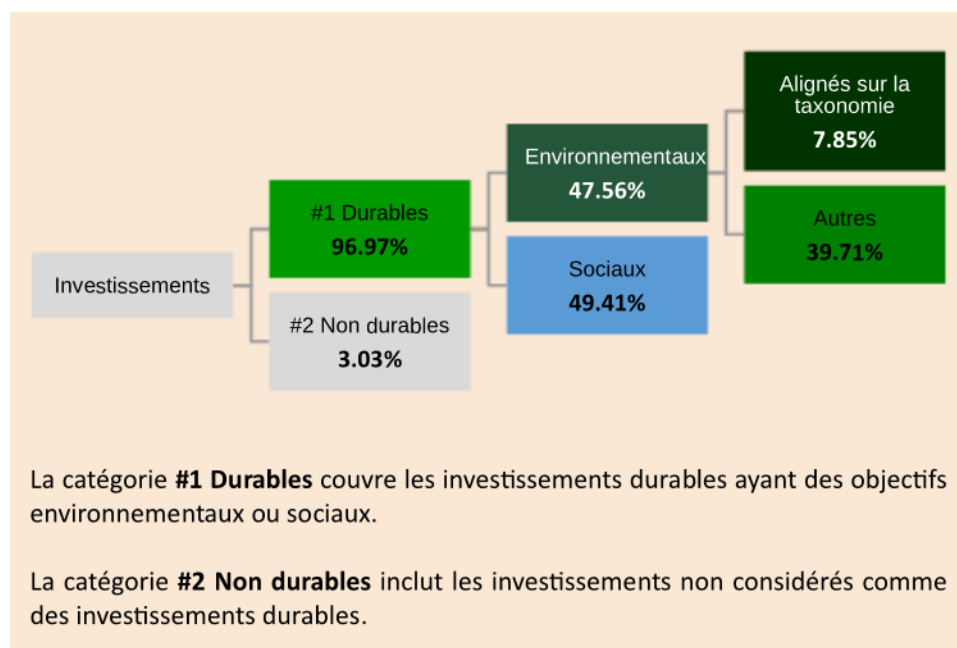
### Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Le Fonds vise à investir uniquement dans des investissements durables tels que définis à l'article 2(17) du SFDR, 96.97% des actifs nets du Fonds en moyenne au cours de la période de référence ont été alignés sur les objectifs d'investissement durable. Le Fonds peut utiliser des produits dérivés à des fins de couverture.

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

#### ● Quelle était l'allocation des actifs ?

**Point préalable :** les résultats publiés ci-dessous représentent la moyenne des 4 fins de trimestres de la période de référence.



#### ● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

| RÉPARTITION SECTORIELLE (%)  | Fonds |
|------------------------------|-------|
| Industrie                    | 22,4  |
| Technologie                  | 18,7  |
| Consommation Discrétionnaire | 14,2  |
| Finance                      | 9,6   |
| Matières premières           | 9,4   |
| Santé                        | 8,9   |
| Services aux collectivités   | 4,8   |
| Energie                      | 0,2   |
| Titres solidaires            | 8,3   |
| OPC                          | 3,0   |
| Trésorerie                   | 0,4   |

Nomenclature ICB



## Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Du fait de son objectif durable, ce Fonds peut investir dans des activités économiques qui contribuent aux objectifs environnementaux énoncés à l'article 9 du Règlement (UE) 2020/852 (le « Règlement sur la taxinomie ») :

- (a) l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique,
- (b) l'utilisation durable et la protection de l'eau et des ressources marines,
- (c) la transition vers une économie circulaire,
- (d) la prévention et le contrôle de la pollution,
- (e) la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

L'alignement des activités économiques de chaque société avec les objectifs ci-dessus est identifié et mesuré dans la mesure où les données sont à la disposition du Délégué de la gestion financière et d'une qualité adéquate. Elles peuvent aussi résulter d'estimations dans les cas où certaines informations seraient manquantes, dans les conditions définies par les régulateurs et notamment dans le respect du principe de prudence. 7.85% des actifs nets du fonds en moyenne au cours de la période de référence ont été alignés sur la taxinomie de l'UE.

**Précision** : les résultats présentés ci-dessous peuvent différer du résultat agrégé présenté dans la représentation graphique décrivant l'Allocation d'Actifs.

Cet écart s'explique par une différence de source : les chiffres détaillés ci-dessous se basent sur des estimations d'ISS ESG (ou donnée reportée par l'émetteur et collectée par les fournisseurs de données), tandis que le résultat agrégé présenté dans la représentation graphique décrivant l'Allocation d'Actifs peut se baser (pour certains émetteurs) sur les données d'ISS ESG, Fitch ou sur une estimation réalisée par la société de gestion financière. Il est à noter que toute donnée estimée provient soit des fournisseurs de données, soit de la société de gestion financière (uniquement pour la donnée agrégée dans la représentation graphique décrivant l'Allocation d'Actifs).

L'alignement taxinomie du fonds est notamment issu de l'exposition à des entreprises comme ENTECH SACA, EDP RENOVAVEIS SA et VOLTALIA SA spécialisées dans le secteur des énergies renouvelables ou encore GETLINK SE, une entreprise de transport ferroviaire et HOFFMANN GREEN CEMENT TECHNOLOGIES SAS, qui développe des ciments à faible empreinte carbone. Ces entreprises sont alignées à près de 100% à la taxinomie européenne.

- **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE<sup>1</sup> ?**

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour

lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimés en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

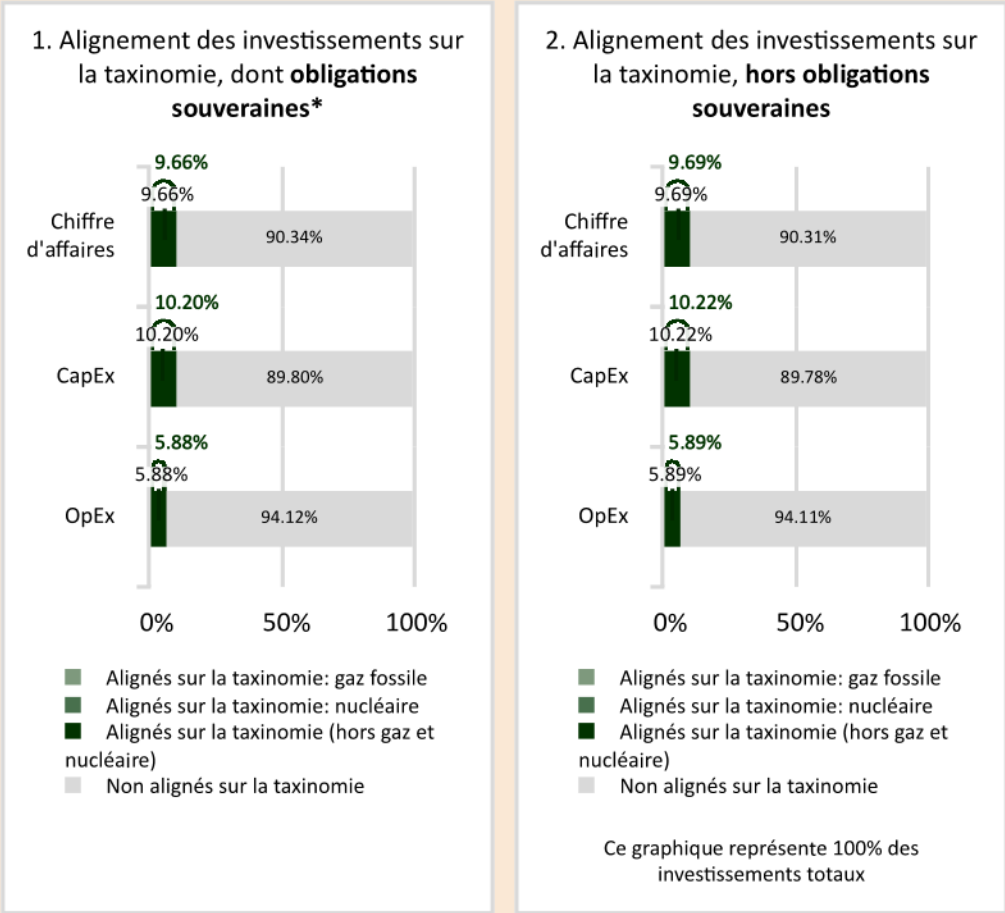
☐ Oui:

☐ Dans le gaz fossile    ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

1. Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (atténuation du changement climatique) et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission

**Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.**



\*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La part des investissements dans les activités transitoires et habilitantes était de 2.08%.

### ● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

En 2024, le fonds a notamment entré en portefeuille l'entreprise GETLINK SE et EDP RENOVAVEIS SA, dont les activités sont fortement alignées avec la taxonomie verte de l'UE. Par ailleurs, le fonds a opéré une sortie des émetteurs suivants dont les activités ne sont pas alignées avec la taxonomie: AGCO CORP, BASIC-FIT NV, METABOLIC EXPLORER SA, SYNLAB AG et WORLDLINE, qui représentaient fin 2023 3.14% des encours du fonds.

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



### **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Le Fonds a investi 47.56% dans des investissements durables avec un objectif environnemental, dont, 39.71% d'investissements durables qui ne sont pas alignés avec la taxonomie de l'UE. En effet, dans le cadre de l'évaluation de l'impact positif, le Délégué de la gestion financière peut identifier certaines activités qui ne sont pas actuellement couvertes par la taxonomie de l'UE ou considérées comme n'apportant pas une contribution substantielle aux objectifs de taxonomie environnementale. Le Délégué de la gestion financière réalise une évaluation globale des impacts positifs de chaque société éligible qui comprend une analyse des impacts positifs sur trois thèmes environnementaux : la stabilité climatique, la biodiversité et l'économie circulaire. Ces thèmes visent à identifier les entreprises qui, à travers leur produits, services et/ou pratiques, contribuent à :

- aider à développer une énergie à faible émission de carbone, une éco-efficacité, un transport propre, un bâtiment écologique ou s'aligner sur une stratégie de décarbonation avancée ; ou
- soutenir l'utilisation durable des terres, la préservation des terres et la gestion durable de l'eau ou s'aligner sur une stratégie avancée de préservation de la biodiversité ; ou
- favoriser une gestion durable des déchets ou un modèle économique circulaire.

Le fonds a ainsi investi en 2024 dans l'entreprise de semi-conducteur ASML HOLDING NV. L'entreprise est considérée par Mirova comme ayant un rôle-clé pour permettre le développement de puces électroniques plus efficaces et de technologies bas-carbone. Cependant, son rôle d'équipementier très en amont de la chaîne de valeur des semi-conducteurs permet aujourd'hui difficilement à ASML de flécher ses marchés finaux, la rendant non alignée à la Taxonomie.



### **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

Le Fonds a investi 49.41% dans des investissements sociaux durables. Le Délégué de la gestion financière réalise une évaluation globale des impacts positifs de chaque société éligible, qui comprend une analyse des impacts positifs sur trois thèmes sociaux : le développement socio-économique, la santé et le bien-être et l'inclusion dans la diversité. Ces thèmes visent à identifier les entreprises qui, à travers leur produits, services et/ou pratiques, contribuent à :

- favoriser l'accès aux services de base et durables, à l'impact local ou à promouvoir des conditions de travail avancées ;
- soutenir le développement des soins de santé, de la nutrition saine, de l'éducation ou de la sécurité ; promouvoir la diversité et l'inclusion grâce à des produits et services dédiés ou à des pratiques avancées ciblant la main-d'œuvre.

Le fonds investit 5 à 10 % de son actif dans des titres non cotés d'entreprises solidaires, dont au moins 5% de son actif dans des titres non cotés d'entreprises solidaires agréées ESUS en application de l'article L.3332-17-1 du Code du travail. Il s'agit pour l'essentiel :

- d'entreprises qui favorisent la création ou la consolidation de postes de travail pour des personnes en difficulté ;
- d'associations ou entreprises d'utilité sociale qui ont une activité économique et créent des emplois ;
- d'organismes d'investissement assimilés solidaires.

La poche actions ISR du fonds Insertion Emploi Dynamique (jusqu'à 90%) investit dans des sociétés cotées capables de créer de la valeur à long terme et des emplois sur un cycle de 3 ans.

La poche solidaire (de 5 à 10%) investit dans des structures non cotées grâce à son partenariat avec France Active. Ces financements participent à la création/ consolidation d'emplois, notamment pour les personnes en difficulté d'insertion.

En 2024, le fonds a investi dans l'entreprise ASTRAZENECA PLC. Le portefeuille de produits de l'entreprise contribue de manière significative à la santé publique et au développement social durable en offrant des traitements, des vaccins et des médicaments dans trois principaux domaines thérapeutiques: l'oncologie, les biopharmaceutiques et les maladies rares.



### **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "non durables", quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**

Le Fonds vise à investir uniquement dans des titres qualifiés d'investissement durable. A des fins techniques ou de couverture, le Fonds peut détenir des liquidités ou des équivalents de trésorerie et des dérivés à des fins de couverture du risque de change jusqu'à 10% de son actif net. En raison de leur nature technique et neutre, ces instruments ne sont pas considérés comme des investissements durables et, par conséquent, aucune garantie minimale n'a été mise en place.



### **Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?**

L'activité d'engagement fait partie intégrante de l'approche d'investissement responsable de Mirova. La stratégie d'engagement de Mirova vise à surveiller et à prospérer pour améliorer les produits et les pratiques des entreprises d'un point de vue environnemental, social et de gouvernance. Par conséquent, l'une des fonctions principales de l'équipe de recherche sur le développement durable est l'engagement, à la fois au niveau individuel et collaboratif :

- Engagement individuel : dans lequel les analystes ESG de Mirova interagissent en tête-à-tête avec les entreprises pour surveiller les performances et les progrès sur les sujets ESG, et pour encourager l'amélioration de leurs pratiques de durabilité. L'objectif de l'engagement individuel n'est pas seulement d'assurer des pratiques responsables conformément à nos normes, mais également de promouvoir de meilleures pratiques ESG et d'encourager le développement de solutions pour les principaux défis environnementaux et sociaux associés à chaque secteur.
- Le fonds Insertion Emplois Dynamique repose sur une conviction initiale : la création de valeur sociale est positivement corrélée avec la valeur financière, et la valeur financière créée se doit d'être partagée équitablement entre les parties prenantes de l'entreprise. Ce positionnement propre fait l'objet de nombreux engagements avec les entreprises en portefeuille au cours de l'année. En effet, inciter les entreprises à opérer un partage de la valeur plus juste et clarifier nos attentes justifie de nombreux échanges avec les entreprises investies. Tous les ans, nous dialoguons donc avec les entreprises pour insister sur les points suivants, et ce dans le cadre d'échanges

directs et de votes en Assemblées Générales : 1 Insister sur la transparence des données sociales ; 2 Insister sur la création de valeur sociale intégrant à la fois la notion de création d'emplois, mais également sur les aspects qualitatifs liés à la formation et la promotion des employés, la santé et la sécurité, et ce tout au long de la chaîne de valeur ; 3 Promouvoir une répartition et un partage juste de la valeur. Par exemple, en 2024, Mirova a engagé avec CAP GEMINI SE et CIE DE SAINT GOBAIN SA, dans le cadre de ces engagements spécifiques à la thèse d'impact du fonds.

- Engagement collaboratif : Mirova s'associe à d'autres investisseurs et représentants de la société civile pour identifier les pratiques controversées, encourager une plus grande transparence et exiger, si nécessaire, que les entreprises changent leurs pratiques. En outre, Mirova tire parti de ses droits de vote pour pousser davantage les entreprises vers le développement de portefeuilles plus durables et l'adoption de meilleures pratiques, en exerçant systématiquement leurs droits de vote sur la base d'une politique de vote interne qui intègre largement les concepts d'une gouvernance durable au cœur des parties prenantes. Le vote par procuration est utilisé pour transmettre des messages pendant le dialogue avant/après vote et par opposition aux éléments ad hoc. Dans la mesure du possible, Mirova peut co-signer ou diriger le dépôt des éléments des actionnaires.

Mirova s'engage également avec les régulateurs pour partager sa vision de l'investissement durable afin d'améliorer les normes et les réglementations dans le secteur financier et de favoriser l'investissement durable. Mirova s'engage à promouvoir les réglementations, y compris les changements législatifs, les normes ou les labels, et les pratiques qui soutiennent l'investissement durable et créent de la valeur à long terme. Des informations supplémentaires concernant les priorités et la politique d'engagement mises en œuvre par Mirova sont disponibles sur le site Web à l'adresse suivante : <https://www.mirova.com/en/research/voting-and-engagement>.



## Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non Applicable

- **En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?**  
Non Applicable
- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?**  
Non Applicable
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**  
Non Applicable
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**  
Non Applicable

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.



@@@RA-MTR\_FR



**NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL**

43 avenue Pierre Mendès France - CS 41432 - 75648 Paris cedex 13 France - Tél. : +33 (0)1 78 40 80 00  
Société anonyme au capital de 51 371 060,28 euros  
329 450 738 RCS Paris - APE 6630Z - TVA : FR 203 294 507 38